

# PARIS-CENTRE

LES « Juges de Paix » DU TOUR DE FRANCE

**Adelin Benoît gagne l'étape Bayonne-Luchon (326 kil.)**  
couvrant la distance en 15 h. 18'56"  
devant Huyssse (15 h. 27' 30") et Bottechia (15 h. 30' 11")

**Le coureur belge reprend le maillot jaune**

Luchon, 1<sup>er</sup> juillet. — Le départ de la huitième étape a été donné ce matin à 2 heures aux coureurs du Tour de France. On signale quelques abandons de touristes-rouleurs.

Saint-Jean-Pied-de-Port. — Soixante-et-onze coureurs passent ensemble, à 4 h. 50. (Cinq minutes après arrive Loew, suivi à une minute de Hubert.)

Puis, à 5 h. 04, Lafosse, et à 5 h. 15, Clausse.

Argelès. — Trois coureurs sont contrôlés à 11 h. 34. Ce sont : Bottechia, Benoît, et Huyssse. Bien qu'ayant plus d'une demi-heure de retard sur l'horaire prévu, ils ont pris une sérieuse avance sur le lot des concurrents que la montée des cols a passablement égrenés.

Ce n'est en effet que 6 minutes plus tard, à 11 h. 40, que sont contrôlés les quatre suivants : Francis Péllissier, Frantz, Buysse et Verdyck.

Puis passent, à 11 h. 41 : Dejonghe et Belenger. A 11 h. 49, Beckmann, Aymo, Dhers, Despontins, Masson et Sellier.

A 11 h. 53, Alavoine, Christophe, Englebert.

**Une heure de retard**

Barèges (244 kilomètres). — A 12 h. 52, avec près d'une heure de retard sur l'horaire, sont contrôlés : Bottechia, Benoît et Buysse.

A 13 h. 03 passent : Frantz et Verdyck. A 13 h. 04, Francis Péllissier.

Luchon. — Voici l'ordre des arrivées de l'étape Bayonne-Luchon : 1<sup>er</sup> Benoît, en 15 h. 18 m. 56 s.; 2<sup>e</sup> Huyssse, en 15 h. 27 m. 30 s.; 3<sup>e</sup> Bottechia, en 15 h. 30 m. 11 s.

4<sup>e</sup> Frantz; 5<sup>e</sup> Dejonghe; 6<sup>e</sup> Bellegue. Ensuite : Beckmann, Aymo, Sellier, L. Buysse et J. Buysse, Rossignoli, Gay.

**Le maillot jaune**

A la suite de cette étape, Benoît prend la première place du classement général. La neuvième étape du Tour de France, Luchon-Perpignan 323 kilomètres, sera disputée après-demain vendredi 3 juillet.

Cette neuvième étape d'un parcours aussi long que la huitième est moins pénible, bien qu'elle comporte un itinéraire en montagne.

Le col de Luchon-Perpignan ne saurait se comparer au précédent, mais le Portet d'Aslet, le col du Port et ceux de Puymaurens et le Mont-Louis, comptent tout de même parmi les grosses difficultés.

Le parcours à partir de Prades, 60 kilomètres avant Perpignan est en plaine jusqu'à l'arrivée.

**Bottechia est :**

Notre confrère Gaston Kenac, de l'Intran, qui a interviewé Bottechia, écrit :

Bottechia, c'est un mouvement d'horlogerie bien réglé, fait du meilleur acier, mais Lafont et son amie ont été éconchés sous l'inculpation d'abandon d'enfant dans un lieu non solitaire.

**LA LOI DE FINANCES**

**LA CHAMBRE ENTASSE SUPERIMPOT SUR SUPERIMPOT**

Paris, 1<sup>er</sup> juillet. — A la Chambre des députés, la séance est ouverte à 10 h. 15, sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont.

Puis continuant la discussion de la loi de finances, elle aborde deux importantes dispositions renfermées dans l'article 6 ter : la première qui supprime, dans le calcul de l'impôt, la déduction de l'impôt général payé l'année précédente; la seconde qui majore les taux de l'impôt général sur le revenu.

Disjoints par la Haute-Assemblée, ces textes ont été repris par la commission qui en attend une recodification de 80 millions.

Mais M. Henry Le Miro en demande la suppression. S'il accepte avec toute l'industrie la majoration de l'impôt cédulaire, il se refuse en effet à toute augmentation de l'impôt global parce que sa progressivité n'apparaît que comme un frein aux initiatives et au développement des affaires avec cette conséquence pour la vie économique du pays de sacrifier la production, et par contre-coup, d'augmenter le coût de la vie.

**L'après-midi**

L'après-midi, M. Bouysou ouvre la séance à 15 h. 15.

La Chambre reprend la loi de finances. Révisant l'article 6 bis, sur lequel la commission n'a pas achevé de délibérer, la Chambre passe aux articles suivants, relatifs aux avoirs à l'étranger.

Modifiant le texte du Sénat, la commission est revenue à l'obligation du serment. Sont bénéficiaires de l'amnistie, les redevables ayant fait une déclaration avant le 31 décembre 1925, et ayant rapatrié leurs capitaux avant cette date.

Le ministre des finances défend cependant le texte de la Haute-Assemblée qui abroge l'obligation du serment et accorde l'amnistie fiscale sous cette seule condition que les redevables auront fait avant le 31 décembre 1925 revenir leurs capitaux en France.

En réalité, dit-il, il n'y a pas de différence essentielle entre les deux textes.

Et M. Caillaux prie la Chambre de ne pas ajouter à ses difficultés.

On discute longtemps et finalement, par 330 voix contre 229, le texte du Sénat est rejeté et celui de la commission l'emporte.

L'article 9 bis, rétablit la taxe d'apprentissage dont le taux est ramené à 1,30 du montant total des appointements payés par le chef d'industrie. Le rendement en est évalué à 100 millions.

**la taxe d'apprentissage**

Sur la taxe d'apprentissage, une discussion fort longue s'engage encore. Le ministre des finances s'y déclare favorable et par 339 voix contre 150, la Chambre repousse la disjonction.

La commission a rétabli la majoration du chiffre global sur le revenu et à la déduction des charges. Le débat de la matinée rebondit.

M. Bckanowski adjure la Chambre de ne pas effrayer le capital en le frappant d'un taux supérieur à 44 %, ce qui est déjà excessif. Il cite l'exemple de la Russie où les gros capitaux refusent de s'employer.

M. Vincent-Auriol soutient la thèse contraire et malgré les efforts conjugués de MM. Join-Lambert, Le Miro et de Tainguy, la disjonction est repoussée par 370 voix contre 208. L'article est voté et la suite est renvoyée à demain.

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF: Abel LAMY

COMPTE CHÈQUES POSTAUX: Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE N° 57

JEUDI

2

JUILLET 1925

## La tragique aventure d'un enfant de quatre ans

« Génant » le faux ménage il avait été abandonné

Paris, 1<sup>er</sup> juillet. — Le 12 juin dernier, à 23 heures, des passants apercevaient sur le pont des Invalides, à l'Exposition des Arts Décoratifs, un enfant de 4 ans, qui semblait rechercher ses parents. Conduit au commissariat de police, l'enfant ne put donner que de vagues renseignements dont seulement le prénom de sa mère : Renée.

Il fut alors admis aux enfants assistés et une enquête fut ouverte afin de rechercher ses parents.

Dirant plusieurs jours, cette enquête demeura sans résultats.

Mais hier, le commissaire de Pantin, recevait une lettre anonyme.

Il apprit ainsi que les (poux Lafont, habitant à Pantin, 84, rue de Paris et employés dans une grosse maison d'alimentation, étaient les parents de l'enfant.

Ce matin, au moment où les (poux Lafont s'apprêtaient à gagner leur travail, ils furent arrêtés et conduits à la police judiciaire.

L'homme, Emile Lafont, 33 ans, a déclaré que la femme qui vivait avec lui était son amie.

Il avait quitté Marseille au début du mois de juin en abandonnant sa femme et un enfant, pour venir vivre à Paris avec Renée Bosselin, née à Paris, le 3 juillet 1893 mais ayant très longtemps vécu à Marseille.

Lafont, d'autre part, a déclaré qu'il n'était pour rien dans l'abandon de l'enfant. Dans la soirée du 12 juin, il avait été séparé de son amie et de l'enfant de cette dernière, par la foule, et lorsque, plus tard, il retrouva sa compagne, l'enfant n'était plus avec elle.

Durant les jours suivants, il n'avait fait aucune démarche pour le retrouver.

Quant à la mère de l'enfant, Renée Bosselin, après avoir fait des déclarations identiques sur l'arrivée du couple à Paris, elle déclara que l'enfant étant une gêne pour le faux ménage, elle avait cherché à le placer dans une maison d'assistance, mais ne pouvant payer la pension réclamée par ces établissements, elle avait abandonné son enfant. Elle résolut alors de le laisser sur le voie publique.

Lafont et son amie ont été éconchés sous l'inculpation d'abandon d'enfant dans un lieu non solitaire.

**On a repris les évadés de La Rochelle après des péripéties émouvantes**

La Rochelle, 1<sup>er</sup> juillet. — Les cinq détenus qui s'étaient évadés hier de la prison de La Rochelle, après avoir assommé le gardien Minet, et lui avoir dérobé ses clefs, ont été tous repris. Gontreau, a été arrêté en ville par l'agent Vidal, aidé d'un courageux citoyen; Chassas, dans la banlieue, par les gendarmes; Courteux et Guillemin; Apprier à Charras, sur la route de Rochefort par les gendarmes de cette ville; Mergnac et Zudaire à la limite du département par les gendarmes de Mauze.

Les deux derniers bandits avaient frété un taxi conduit par le chauffeur Cornet, lequel a été mis hors de cause. Ils avaient en outre pénétré dans une recette buraliste et volé 200 francs contenus dans la caisse.

Les cinq évadés ont réintégré la prison. Le préfet et le maire ont visité à l'hôpital le gardien Minet. L'état de celui-ci est grave, mais ses jours ne sont pas en danger.

Voici quelques nouveaux détails sur l'agression dont il fut victime et sur les circonstances de l'évasion :

Si l'on en croit les renseignements fournis par les fugitifs, l'idée aurait germé dans le cerveau d'Audaire, qui aurait été au surplus le principal agent d'exécution du plan. Comme il revenait de la cour, le gardien Minet fut renversé par Audaire. Celui-ci lui porta un coup de cruche au ventre puis les quatre autres se ruèrent sauvagement sur lui et le frappèrent à coups de sabots.

Ils le ligotèrent ensuite avec une corde faite par eux au moyen de crin végétal dont ils se servaient pendant leur travail et le recouvrirent d'un sac.

Personne ne s'aperçut de l'agression, le gardien chef et les autres gardiens étant en train de déjeuner.

**LES VŒUX DES LOCATAIRES**

Saint-Etienne, 1<sup>er</sup> juillet. — La Fédération des locataires de la Loire et de la Haute-Loire, publie un ordre du jour réclamant une nouvelle prorogation de cinq ans et la réquisition des locaux vacants.

Paris, 1<sup>er</sup> juillet. — Dans la campagne dijonnaise, près d'Auxonne, à 10 kilomètres de Dijon, une fillette de 14 ans, a été violente et étranglée.

Le criminel a pris la fille, mais la gendarmerie est sur sa piste.

Prévenu par téléphone, le procureur de la République et le juge d'instruction quittèrent rapidement une audience solennelle d'installation d'un nouveau magistrat pour se rendre sur le lieu du crime.

Une amazone ultra-moderne (M<sup>lle</sup> GELOT, de l'Opéra) au concours d'amazons du Bois de Boulogne. (A. Paris-Centre)

Dix-septième année. — N° 5.970

ABONNEMENTS.

1 AN 12.00 6 MOIS 6.00 3 MOIS 3.00

Nièvre et limitr... 65.00 30.00 16.00

Autres départ... 60.00 32.00 17.00

Union postale... 100.00 52.00 28.00

TELEPHONE: 2-47 & 2-13

## CAILLAUX DICTATOR

En attendant qu'il le soit de nom il l'est actuellement de fait

Les français se rendent-ils compte que nous arrivons tout doucement à la dictature ? Et à la dictature non plus d'un groupe ou d'un parti — mais d'un homme ?

Oui, on peut dire que Caillaux est en ce moment dictateur de fait s'il ne l'est pas encore de nom.

La preuve ? Lisez d'abord ce passage extrait d'un article de l'amiral Degouy, paru avant-hier dans l'« Eclair », et après vous pourrez juger :

Le 13 juin — il y a quinze jours — paraissait dans les journaux une circulaire de M. Caillaux adressée à ses collègues du cabinet, où le ministre des finances déclarait, non seulement qu'il refusait d'entendre leurs demandes d'augmentations de crédits pour l'exercice 1926, mais encore que si l'on ne tenait pas compte de ses observations, « il opérera les réductions lui-même, sans le concours de son administration et après consultation des services de chaque département ».

Une telle menace, dans un langage aussi précis, pour ne rien dire de plus, causa un séisme dans nos ministères. C'était la mainmise de MM. les inspecteurs des finances sur tous les rouages de la haute administration et de la défense nationale ; et c'était en même temps la concentration des pouvoirs de son administration et après consultation des services de chaque département ».

Or, l'article premier de la loi qui vient d'être votée confirme cette extension surprenante et, en fait, contraire à l'esprit sinon à la lettre de la Constitution, des attributions du « grand argentier ».

Qu'on en juge :

« Le ministre des finances disposera des pouvoirs impartis au comité supérieur d'enquête et à la commission extraparlamentaire des économies. A cet effet, les différents corps de contrôle seront mis à sa disposition ».

Les décrets de présentation de projets de loi et de réglementation administrative qui devront intervenir en conclusion de cette enquête ne porteront que le double contre-signt du président du conseil et du ministre des finances ».

Voilà qui est bien clair. D'une part, les contrôleurs de chaque département deviennent les agents directs d'un seul ministre ; de l'autre, ce ministre seul, toujours seul et désormais omnipotent, contrôle les dépenses et les réductions de dépenses et de réformes profondes, peut-être génératrices de très graves répercussions — qu'il aura nécessairement obtenus de la docilité du chef du gouvernement.

Mais Caillaux qui s'est ainsi rendu maître absolu de tous les pouvoirs d'Etat, vient également de se rendre maître de la finance nationale. Il a désormais la haute main sur la Banque de France, tout simplement.

Si vous en doutez lisez encore ce passage fort instructif, extrait d'un article de Georges Valois, paru dans l'« Action Française » :

Le premier article des projets Caillaux, c'est l'inflation pure et simple, sans masque, sans voile d'aucune sorte. On ne se donne même pas la peine de mentir. C'est la monnaie qui est demandée à la Banque et les billets sont imprimés sans aucune limite.

On demande tout simplement dix milliards de billets nouveaux. C'est l'inflation, c'est la fausse monnaie dans toute son horreur. Voilà donc à quoi aboutit le prétendu génie de Joseph Caillaux à l'inflation. C'est tout autre aurait pu faire cela aussi bien que lui.

Mais la nouveauté dans l'opération, celle qui porte la marque du génie de Caillaux, c'est cette inflation se fait par un véritable coup d'Etat.

En effet, cette inflation de dix milliards n'a pas été examinée par la Banque, avant de venir au Parlement. Elle n'est pas le résultat d'une convention entre le gouvernement et la Banque, selon l'usage constant. Elle est une obligation faite à la Banque, sans discussion.

Le projet de loi porte : « Le ministre des finances est autorisé à conclure avec le gouvernement de la Banque de France une convention aux termes de laquelle cet établissement devra consentir une avance supplémentaire à l'Etat de dix milliards ».

C'est un véritable coup d'Etat qui vient d'être fait, par lequel la Banque perd l'indépendance qu'elle avait eue jusqu'ici, et grâce à quoi elle avait pu défendre le billet de banque.

Après ce coup d'Etat, qui crée le précédent que les gouvernements se vendront et manœuvreront pas d'invoquer, le billet de banque est à la discrétion des gouvernements. Voilà la grave situation qui vient d'être créée.

Vous rendez-vous compte maintenant que Caillaux est véritablement un dictateur ? Qu'attend-il alors pour être de nom ?

... On dit que le général Sarraill reviendrait bientôt en France et qu'il serait nommé gouverneur de Paris.

Mais ne sommes-nous pas étonnés de voir le pays las, et au bord de l'abîme, aspirer à être enfin dirigé par un chef, mais que ce chef soit Caillaux... l'homme qui avant la guerre livra des territoires français à l'Allemagne, l'homme qui pendant la guerre fut poursuivi, arrêté, puis condamné par le Sénat, érigé en Haute Cour pour des motifs que personne n'a encore pu oublier, que ce chef soit l'homme qui après la guerre se met à faire de l'inflation... Non vraiment le parlementarisme ne pouvait trouver rien de mieux avant de mourir pour tenter d'étrangler la France.

**AMUNDSEN CONFRENCIER AUX ETATS UNIS**

New-York, 1<sup>er</sup> juillet. — Le Dr Roald Amundsen fait annoncer qu'il se rendra bientôt aux Etats-Unis pour y donner des conférences sur sa tentative de survoler le pôle Nord.

**LIRE EN PAGE 2 :**  
Nos informations de Dernière Heure.

**EN PAGE 3 :**  
La manifestation sportive du 5 juillet à Moulins.

**EN PAGE 4 :**  
Le corso fleuri de Bourges.

**EN PAGE 5 :**  
Les Sports.

## La vérité sur la situation au Maroc

Les guerriers et la montagne du Rif donnent à nos troupes assez de difficultés à vaincre pour que celles-ci ne soient pas accrues par les intrigues des ennemis de l'intérieur

Lorsqu'en septembre 1914, après la bataille de la Marne, s'inaugura la guerre de tranchées qui devait durer quatre ans, il sembla que l'histoire, même la plus récente, ne nous avait rien appris. Sébastopol et Tchékalidja, auraient dû être, pour certains, un enseignement. Pour beaucoup, ces illustres épisodes de l'expédition de Crimée et de la consécration balkanique de 1912 n'étaient pas même un souvenir. Notre race s'adapte vite — et c'est heureux — aux pires situations. Nos soldats creusaient leurs trous et s'y organisèrent, non pas sans dégoût, mais avec une habileté qui déconcerta leurs vis-à-vis entraînés de temps immémorial à cette guerre de tranchées. La population de l'arrière, elle aussi, prit tout de suite son parti d'une façon de lutter si contraire à notre tempérament. L'adaptation fut rapide. On pourrait dire instantanée.

Il n'apparut pas, depuis plus de deux mois qu'a éclaté le coup de tonnerre du Maroc, que le public et le commandement français aient, du premier coup d'oeil, jugé la situation et y aient conformé, celui-ci, ses ordres, et celui-là, son opinion.

Intuite de chercher des causes multiples à ce flottement et à cette indécision. Il n'y en a qu'une, mais elle est capitale : nous ignorons le Maroc ; ceux qui en sont loin, et beaucoup de ceux qui s'y trouvent. Un colonel, aujourd'hui général, résida à tous les officiers de son régiment, rassemblés pour la première fois devant lui : « Mes-sieurs, les galons ne sont pas pour moi le thermomètre de l'intelligence. » Cela jeta un petit froid. Mais cette phrase, d'une originalité quelque peu brutale, me donne tout le ton que nous devons garder, si, au point de vue militaire, on s'était servi au Maroc, des enseignements de 1914, des erreurs dont le redressement est pour tout le moins périlleux, auraient pu être évités. Foch n'a pas dédaigné les méthodes napoléoniennes. Ce n'est pas se montrer inférieur à soi-même que de mettre en pratique, avec son propre génie, les idées d'autrui. Les leçons de l'expérience sont les plus sûres. Si des facteurs nouveaux, apportés par le temps, interviennent et les modifient dans quelques sens, elles gardent, à leur origine, quelque chose d'essentiel, une base sur laquelle on peut reconstruire, mais que l'on ne saurait, sans danger, démolir pour lui en substituer une autre. La leçon du Maroc, en 1914, ce fut le pays — expression géographique — qui nous la donna. Et le pays n'a pas changé. Il ne saurait donc être question, dans l'aventure, d'une modification de la base sur laquelle et contre laquelle s'évertue notre action militaire.

De 1914 à 1918, le Maroc n'a pas bougé. Je sais bien. Aujourd'hui il y a le communisme, et derrière lui, le singulier vicieux qui sont, les uns, des ennemis de nature, et les autres, d'amis de jadis... Je sais tout cela. Mais cela aussi renforce, au lieu de l'affaiblir, mon opinion. Nous avons attendu, pendant quatre ans, sur certains points, un ennemi qui n'est pas venu. Pourquoi, à l'heure même où nous sentions que son approche était imminente, — et une approche autrement redoutable que dix ans plus tôt — pourquoi avons nous quitté, pour nous lancer loin devant eux, les points stratégiques établis en 1914 et que nulle tentative, dans la période la plus fragile pour nous, n'avait osé aborder ? Présomption ? Je ne veux pas le croire, car si une convention préalable avait été passée entre l'Espagne et nous, peut-être cette opération, ayant réussi, serait-elle aujourd'hui considérée comme une très habile manœuvre... Ignorance du pays, de la montagne ? Il faut bien avouer que la doit être la cause de l'angoissante aventure où nous sommes engagés. Et je l'ai dit, dans le précédent article, une erreur pareille n'est pas excusable.

Le public flotte. Les conversations qui s'échangent au sujet du Maroc sont déconcertantes. Elles prouvent, de notre part, une méconnaissance telle du pays où se joue actuellement une partie presque aussi sérieuse qu'en 1914, que l'on se demande si c'est le fait de l'aveuglement ou de l'imbecillité. Est-ce que, vraiment, nous, les premiers intéressés, nous en sommes encore, aujourd'hui, à ce niveau d'incompréhension crasse pour tout ce qui concerne le protectorat chérifien ?

J'ai débarqué à Casablanca en décembre 1912. Et voici ce que tout de suite, j'ai vu. Entre Casablanca et Rabat, à droite et à gauche de la piste, au bord de ces terrains d'une fertilité prodigieuse, qu'on nomme « tirs » — terres noires — et qui valent à l'heure actuelle des milliers de francs l'hectare, sur 60 kilomètres, des poteaux pressaient une planche avec deux mots, en grosses lettres : Mannesmann frères.

A Tiffet, à Souk-el-Arba des Zemmour, à Krémisset, à toutes les étapes, des blocques faites de vieilles caisses et de débris de tôles, des assommoirs — et même autre chose — tenus par des Espagnols et des Italiens. Pas un Français ! J'avoue que, étant donné le métier de ces ruffians, il ne m'a pas déplu alors de ne pas trouver parmi eux un compatriote.

Le 23 décembre 1912, à l'Oued-N'ja, entre Meknes et Fez, un missionnaire Anglais nous distribuait l'Evangile selon Saint-Marc.

En moins de quinze jours, j'avais constaté, moi, soldat, que nous tirions toujours les marrons du feu au profit... Mais à quoi bon redire au profit de qui, puisque l'expérience ne nous a servi de rien et qu'après nous avoir fait brûler les pattes, tous ceux qui se préoccupent alors de nous, cherchent maintenant à nous faire griller tout entiers. Je ne m'étonne donc point, pour ma part,

que nous soyons les seuls à ignorer le Maroc. Il s'est passé là ce qui s'est passé partout ailleurs. Nos sommes de merveilleux colonisateurs. Oui, mais, pas pour nous. Et cela — pour reprendre le mot de Kipling — est une autre histoire...

Les montagnes du Maroc, et, en particulier, celles du Rif, ont une physionomie absolument spéciale. Il serait puéril d'espérer y trouver des coins délicieux comme dans les Alpes, avec des pâturages et des chalets, ou comme dans les Pyrénées, avec des stations thermales et des palaces. Mais ni les Balkans ; ni les Rhodopes, ni les Abruzzes ne peuvent, dans leurs parties les plus ingrates, donner une idée même très lointaine de la montagne marocaine. Celle-ci est, éminemment, sauvage et hostile. Il suffit d'avoir mis le pied dedans pour être convaincu qu'elle est, irrémédiablement, inhospitalière et qu'il est impossible — au sens presque littéral du mot — de s'y asseoir. Quelque chose de chaotique, de désordonné. Des pentes onéreuses, d'où se lèvent, entre d'immenses plaques d'un granit lisse comme du marbre, des roches de toutes les dimensions, déchiquetées, vermiculées, trottées de la façon la plus fantastique, sans qu'on puisse trouver une place où poser sa tente et dormir. Des ravins brusques, coupant la montagne dans tous ses sens. Des gorges vertigineuses comme des puits. Et partout, des grottes inextricables, repaires dédaigneux de toutes les artileries et de toutes les aviations, et d'où surgissent, au moment des « décrochages », quand on a poussé l'ennemi dans la montagne et qu'il faut regagner la plaine et le camp, les bandes que l'on a devinées, plus tôt que vus, mais dont les fusils ont fait dans nos lignes des trous terribles.

La montagne est la merveilleuse complice du guerrier. Il y a des régularités Rifaines, vêtus et équipés à l'européenne. Combien sont-ils ? La guerre au Maroc — celle que nous avons connue avant 1914, et qui compose encore la grande majorité des troupes d'Abd-el-Krim — ne s'embarasse pas de notre attirail de civilisés. Nu, sous sa djellaba de laine d'un gris jaunâtre, les pieds dans des babouches — pas toujours — en bandoulière, un sac de cuir où sont ses cartouches, sa « kessera », une galette plate de maïs, et quelques figues, il s'en va, le fusil au bras, enfoncé, grâce à la couleur de sa peau et à la teinte neutre de son vêtement, avec la montagne familière. Pendant toute la colonne de Taza, d'avril à juillet 1914, j'ai assisté à tous les combats ; je n'ai pas vu cinquante Marocains. Adversaire presque invisible, d'une extraordinaire mobilité, d'une hardiesse et d'un mordant prodigieux, tel est l'ennemi avec lequel se trouvent face à face, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans une région formidable qui est la sienne, nos soldats dépayés.

En cette saison, un autre ennemi s'allie contre nous au Marocain : la chaleur. Et ce serait une grave erreur que de tenir pour négligeable un tel allié.

Si des misérables, à l'abri du soleil marocain et de balles des gens du Rif, peuvent occuper leurs loisirs à créer à nos soldats des difficultés plus sérieuses que celles contre lesquelles ils luttent héroïquement, ils ne le font impunément que grâce à l'inertie du gouvernement. Est-ce que, tout de même, la France ne va pas se laisser de cette inertie criminelle ? Et, si le gouvernement ne se secoue pas, l'opinion publique ne se décidera-t-elle pas, elle, à le secourir ?

**LE CRIME D'UN IGNOBLE SATYRE**

Dijon, 1<sup>er</sup> juillet. — Dans la campagne dijonnaise, près d'Auxonne, à 10 kilomètres de Dijon, une fillette de 14 ans, a été violente et étranglée.

Le criminel a pris la fille, mais la gendarmerie est sur sa piste.

Prévenu par téléphone, le procureur de la République et le juge d'instruction quittèrent rapidement une audience solennelle d'installation d'un nouveau magistrat pour se rendre sur le lieu du crime.

Paris, 1<sup>er</sup> juillet. — La Fédération des locataires de la Loire et de la Haute-Loire, publie un ordre du jour réclamant une nouvelle prorogation de cinq ans et la réquisition des locaux vacants.

Saint-Etienne, 1<sup>er</sup> juillet. — La Fédération des locataires de la Loire et de la Haute-Loire, publie un ordre du jour réclamant une nouvelle prorogation de cinq ans et la réquisition des locaux vacants.

Paris, 1<sup>er</sup> juillet. — Dans la campagne dijonnaise, près d'Auxonne, à 10 kilomètres de Dijon, une fillette de 14 ans, a été violente et étranglée.

Le criminel a pris la fille, mais la gendarmerie est sur sa piste.

Prévenu par téléphone, le procureur de la République et le juge d'instruction quittèrent rapidement une audience solennelle d'installation d'un nouveau magistrat pour se rendre sur le lieu du crime.

Saint-Etienne, 1<sup>er</sup> juillet. — La Fédération des locataires de la Loire et de la Haute-Loire, publie un ordre du jour réclamant une nouvelle prorogation de cinq ans et la réquisition des locaux vacants.

Paris, 1<sup>er</sup> juillet. — Dans la campagne dijonnaise, près d'Auxonne, à 10 kilomètres de Dijon, une fillette de 14 ans, a été violente et étranglée.

Le criminel a pris la fille, mais la gendarmerie est sur sa piste.

Prévenu par téléphone, le procureur de la République et le juge d'instruction quittèrent rapidement une audience solennelle d'installation d'un nouveau magistrat pour se rendre sur le lieu du crime.

Saint-Etienne, 1<sup>er</sup> juillet. — La Fédération des locataires de la Loire et de la Haute-Loire, publie un ordre du jour réclamant une nouvelle prorogation de cinq ans et la réquisition des locaux vacants.

Paris, 1<sup>er</sup> juillet. — Dans la campagne dijonnaise, près d'Auxonne, à 10 kilomètres de Dijon, une fillette de 14 ans, a été violente et étranglée.



# ALLIER

MOULINS

### La grande manifestation sportive de dimanche prochain au Pré Bercy

Cagney une première fois, en 1920, par le F. C. Moulinois, ce challenge passa aux mains de l'U. S. Nivernaise en 1921. Non disputé en 1922 et 1923, il fut enlevé brillamment l'an dernier par l'Association Sportive Montluconnaise, tenant actuel.

Dimanche prochain, il sera remis en compétition au Pré Bercy et le nombre et la valeur des engagés montre combien la lutte sera chaude. L'A. S. Montluconnaise la valeur des engagés, choisis parmi les meilleurs, aura en effet de sérieux rivaux, dont le plus redoutable sera le Stade Clermontois avec ses 20 engagés. Relevons également les inscriptions suivantes : Sporting Club Montluconnaise, 21 engagés ; Union Sportive Nivernaise, 15 engagés ; Union Sportive Montluconnaise, 25 engagés ; Sporting Club de Vichy, 11 engagés ; F. C. M. 20 engagés.

Nous que tous ces clubs ont tiré leurs meilleurs athlètes et que le public moulinois assistera ainsi à une véritable répétition des championnats du Centre.

Les épreuves, au nombre de 11, seront disputées à partir de 14 heures précises. Au cours de ces fêtes, il sera procédé au tirage des primes aux souscriptions du F. C. M.

### APRES LA FETE DES FLEURS

Le comité prie les personnes qui ont fourni des accessoires pour la fête des fleurs de bien vouloir en fournir la facture et l'adresser à M. Grémillon, trésorier ou comité, place de la République, avant lundi 6 juillet.

### LA FETE DES COURS

Elle débutera dimanche prochain par se dérouler pendant quinze jours.

Déjà un certain nombre de forains travaillent à l'installation de leurs attractions.

Parmi les indies pour Moulin, on remarque un Luna-Park et un établissement où le football sera à l'ordre du jour.

### OFFICE DEPARTEMENTAL DES PUPILLES DE LA NATION

La commission départementale médicale de l'office des pupilles de la nation s'est réunie sous la présidence de M. Göteland, au secrétariat de l'office, le mardi 30 juin à 10 heures.

Étaient présents : Mme Bourgoing, MM. Göteland, Bec, Darfour, les docteurs Mouchet, et Trévay, et M. Carpentier, secrétaire général.

Ont été examinés : M. Corre, les docteurs Göteland et Lalot, Mme Bucheron.

Un compte rendu de la 1<sup>re</sup> visite semestrielle de 1923 a été fait et a permis de constater le fonctionnement parfait du contrôle médical ainsi que l'amélioration très notable de l'état sanitaire des pupilles de la nation.

La commission a constaté que l'effectif des pupilles présentés au contrôle avait diminué de 300 unités environ (27.00 au lieu de 3.000 à la précédente visite).

Considérant les énormes services rendus aux pupilles de la nation par le contrôle médical, la commission a été d'avis que tous les pupilles devraient se présenter au contrôle quel que soit leur âge et jusqu'à leur majorité. Elle a décidé d'informer les familles qu'aucune subvention ne pourrait être accordée sans une présentation régulière au contrôle médical. Les subventions accordées pour études, apprentissage ou santé, pourront être supprimées pour les pupilles qui ne se seront pas présentés à la prochaine visite au contrôle médical.

Sur les 295 pupilles examinés à la visite d'octobre comme ayant besoin de soins, 103 sont améliorés ou guéris. D'autre part 373 pupilles sont signalés comme ayant besoin de soins médicaux ou soins divers, c'est-à-dire 186 malades nouveaux. Les heureux résultats du contrôle et des soins dentaires ont été constatés.

Enfin la commission a approuvé les mesures prises pour l'organisation des colonies de vacances et des cures thermales. Elle a ensuite accordé 38 subventions de santé pour une somme de 7.760 francs. Séances levée à midi.

### OFFICE DEPARTEMENTAL D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

M. Darfour, président de la Chambre de commerce et président de l'Office départemental d'orientation professionnelle adresse cet avis aux parents des enfants qui auront à choisir un métier à la fin de l'année scolaire :

« Votre enfant quittera bientôt l'école ; à ce moment se posera pour lui la question du choix d'un métier.

Grave question ; elle mérite toute votre réflexion ; de votre choix dépendra l'avenir de vos enfants. Donc, enlevez-vous de bons conseils.

En vous adressant à l'Office départemental d'orientation professionnelle, vous saurez quelles aptitudes existent, les différents métiers ; quels sont les métiers encombrés ou il y a des risques de chômage, et les métiers où la mainœuvre manque, on est certain de trouver des emplois.

Les dispositions physiques et intellectuelles des enfants demandant à être minutieusement examinées en vue du choix de leur future profession ; nous pourrions donner à ce sujet nos avis aux familles, grâce aux précieux concours qui nous sont offerts.

Un métier manuel que l'on connaît bien, qui a été choisi en tenant compte des aptitudes des enfants, leur permet de trouver du travail en tout temps. Il les met donc complètement à l'abri du chômage.

Si l'enfant n'est pas appelé à un contrat d'apprentissage est remis gratuitement aux parents. Ce contrat est exigé des apprentis susceptibles de concourir à l'obtention des bourses d'apprentissage distribuées annuellement par l'Office départemental d'orientation professionnelle.

Pour tous renseignements et inscriptions, les parents voudront bien s'adresser à M. le secrétaire, directeur de l'Office départemental de placement, 2, cours Marek, à Moulin.

Conseils d'orientation, placement et renseignements sont entièrement gratuits.

### Accident du travail

Hilaire Dupuis, 19 ans, maçon, rue Delvaux, ayant marché sur une poutre dressée s'est fait une piqûre qui s'est envenimée. Incapacité de travail de douze jours.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Lassaule, 29, rue Requin, un parapluie ; par M. Manerville, rue Albert, une boucle de bijou. M. Bouillon, 51, rue Marek, un portefeuille.

Une boîte contenant une paire de souliers a été oubliée à la maison Marcel Lemelle.

Le temps. — Hier, temps beau. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 14° ; à midi, 24° ; maxima, 27° ; minima, 13°. Baromètre, 763 millimètres.

Amicale des anciens de la rue de l'Oiseau. — Tous les anciens élèves de l'école libre de la rue de l'Oiseau, à Moulin, sont priés de bien vouloir faire connaître en voyant leurs noms et adresse à M. Dumontel, 2, descente du Château, Moulin.

Les enfants de la rue Louis-Blauc. — Commission. — Le comité d'organisation du concours de pêche qui aura lieu le dimanche 15 juillet, a décidé de publier un journal hebdomadaire intitulé « Les enfants de la rue Louis-Blauc ». Ce journal sera publié tous les dimanches à partir du 15 juillet.

Routes nationales. — N° 7, entre 7.100 et 7.600, commune de Trevoil ; n° 106, entre 10.000 et 12.000, Abrest ; n° 113, entre 12.700 et 13.400, Nèris ; n° 143, entre 45.000 et 45.700, Montmarault.

Chemins de grande communication. — N° 10, entre 12.000 et 13.200, Saint-Germain-des-Poses ; n° 35, entre 25.175 et 25.355, Vichy ; n° 37, entre 3.720 et 5.990, Bagnols, et entre 6.100 et 7.400, Saint-Denis-de-Neufort ; n° 43, entre 14.550 et 16.000, Ebreuil ; n° 48, entre 23.550 et 24.000, Thionne ; n° 61, entre 17.000 et 17.500, Lurey-Lévy.

Chemins d'intérêt commun. — N° 30, entre 3.400 et 3.400, Saint-Jourdain-sur-Sioule ; n° 44, entre 15.500 et 15.500, Lurey-Lévy ; n° 45, entre 0.800 et 1.870, Le Brethon ; n° 135, entre 0.810 et 1.250, Saint-Bonnet-Français ; n° 126, entre 1.950 et 2.900, Tronget.

# ALLIER

MOULINS

### La grande manifestation sportive de dimanche prochain au Pré Bercy

Dans sa séance de dimanche, le conseil municipal a :

- Approuvé les comptes de gestion du percepteur et les comptes administratifs du maire ;
- Approuvé les budgets au service venant, renvoyés à la commission compétente à la motion de M. Gerberoux, tendant à remplacer les prestations par la taxe venant ;
- Statué sur les propositions de la commission des finances au sujet des demandes et projets nécessitant ouverture de crédit, savoir :
  - Augmentation de 150 fr. de la subvention accordée annuellement à la Société de secours mutuels ;
  - Rejet, faute de ressources, de la demande de la « Croix Rouge » ;
  - Indemnités forfaitaires à M. Collier (155 fr.) et M. Meunier (100 fr.) pour le résultat de l'indication de leurs jardins ;
  - Leurs caves par le travail communal de la rue Péroux ;
  - Subvention en faveur du vestiaire, en raison des dettes engagées ;
  - Subvention de 100 fr. à chacune des deux Sociétés de la commission départementale des instituteurs et institutrices ;
  - Un crédit de 6.000 pour achat de tables scolaires (traité de gré à gré) et d'un autre de 20.000 fr., pour aménagement d'une salle de classe aux Batallions avec privés, clôture et tûcher (adjudication) augmentée des indemnités pour études des instituteurs et institutrices ;
  - Inscription d'un crédit de 8.000 fr., pour achat d'une pompe à incendie pour les Batallions ;
  - Maintien de la subvention en faveur des colonies scolaires (300 fr.) ;
  - Inscription d'un crédit de 200 fr. à M. Siret, rue Landre, pour paiement de la marine secours exceptionnels ;
  - À l'avenir se faire inscrire sur la liste d'assistance médicale gratuite ;
  - Inscription d'un crédit de 4.000 fr. pour réfection des parquets de l'école des filles (traité de gré à gré).

Volé le projet de réfection complète du groupe scolaire des Batallions, dont les crédits seront inscrits au budget de 1926, lequel budget est adjourné à la prochaine réunion.

Demandé la création d'un poste à l'école des Batallions, dans la rentrée d'octobre prochain ;

Prévu un crédit de 30.000 fr. au budget additionnel de 1923 pour aduction des eaux de Moulin et égout rue Ampère ; un second crédit de 40.000 francs sera inscrit au budget de 1924.

Inscrit un crédit de 6.000 fr. au budget additionnel pour construction d'un local destiné à abriter la pompe à incendie des Batallions, et un autre, de 2.000 francs, pour paiement des taxes nécessaires à l'élargissement de la rue Noire ;

Approuvé le budget additionnel de 1923, s'élevant en recettes et en dépenses à la somme de 232.278 fr. 80.

Donné un avis favorable à quatre demandes de lotissement à la condition d'observer les conditions spécifiées à l'arrêté municipal du 6 juin 1921, modifié par la délibération du conseil municipal du 15 février 1923.

Donné des avis favorables à quatre demandes de soutiens de famille :

- Donné un avis favorable au projet de barrage sur le ruisseau de Sainte-Catherine, avec rejet de la demande de subvention sollicitée par les riverains ;
- Ratifié les propositions de la commission d'assistance du 21 juin courant ; les dossiers restant déposés pendant quinze jours à sa mairie ;
- Nommé une commission spéciale pour l'application définitive de la convention et de l'avant-projet souscrits par la compagnie d'électricité de Moulin ; sont nommés membres de la commission : MM. Paturel, Dussour, Jourdan, Boulot, et Buisson.

Ajourné l'éclairage public de la rue de Decize jusqu'à réception de la réponse de la commune d'Avermes, en ce qui concerne sa participation dans la dépense.

Donné un avis favorable à l'utilisation de l'immeuble des Pupilles d'œuvre, en demandant la priorité à la commune et neas de vente ;

Prorogé énergiquement contre le projet d'installation d'un sanatorium interdépartemental de tuberculose dans l'immeuble de Bellevue.

### ANCIENS COMBATTANTS

L'Assemblée générale trimestrielle aura lieu le dimanche 5 juillet à 14 heures, dans la salle de la mairie.

À l'ordre du jour figure, entre autres questions, le renouvellement partiel du bureau.

### UN OUVRIER ECRASE PAR UN TRAIN

Un ouvrier agricole, Henri Biauze, 47 ans, originaire de Langy (Cher), a été écrasé par un train économique, à proximité du pont de Baracochon, le 26 juin, en traversant le pont.

On suppose que le malheureux s'est endormi à la boisson, se sera couché et endormi sur la voie, alors qu'il était ivre, trouvant ainsi une mort affreuse.

### SAINT-PLAISIR

Vol. — Six poules et un lapin ont été volés à M. Ville, cultivateur à Saint-Plaisir.

### SOUVIGNY

Fête sportive. — La fête sportive de Souvigny a obtenu un joli succès du en partie au F. C. Moulinois, qui avait envoyé bon nombre d'athlètes.

100 mètres. — 1<sup>er</sup> Duverne, 2<sup>e</sup> Guillaume, 3<sup>e</sup> Dubost, 4<sup>e</sup> Tamin, Temps : 13 secondes.

Saut à la perche. — 1<sup>er</sup> Jardillier, 2<sup>e</sup> Duverne, 3<sup>e</sup> Chesnoy, 4<sup>e</sup> Poiss, 5<sup>e</sup> Jamin, 9 m 32 ; 2<sup>e</sup> Alamartine, 3<sup>e</sup> Duverne, 4<sup>e</sup> Richard.

Disque. — 1<sup>er</sup> Chesnoy, 30 mètres ; 2<sup>e</sup> Fugier, 25 m ; 3<sup>e</sup> Alamartine, 4<sup>e</sup> Richard.

L'équipe moulinoise gagna le match de football par 1 but à 0.

### TREBAIN

Hécatombe de moutons. — Le 27 courant, deux chiens, ont tué dans un pacage, au préjudice de M. Félix Meloux, cultivateur aux Chêvres, 17 agneaux et en ont blessé 6 autres.

M. Meloux qui évalue sa perte à 5.000 francs, a porté plainte à la gendarmerie.

### LA REFECTION DES ROUTES

Etat des cylindrages et des godronnages prévus pour cette semaine :

### CYLANDRAGES

Routes nationales. — N° 7, entre 7.100 et 7.600, commune de Trevoil ; n° 106, entre 10.000 et 12.000, Abrest ; n° 113, entre 12.700 et 13.400, Nèris ; n° 143, entre 45.000 et 45.700, Montmarault.

### Chemins de grande communication

N° 10, entre 12.000 et 13.200, Saint-Germain-des-Poses ; n° 35, entre 25.175 et 25.355, Vichy ; n° 37, entre 3.720 et 5.990, Bagnols, et entre 6.100 et 7.400, Saint-Denis-de-Neufort ; n° 43, entre 14.550 et 16.000, Ebreuil ; n° 48, entre 23.550 et 24.000, Thionne ; n° 61, entre 17.000 et 17.500, Lurey-Lévy.

### Chemins d'intérêt commun

N° 30, entre 3.400 et 3.400, Saint-Jourdain-sur-Sioule ; n° 44, entre 15.500 et 15.500, Lurey-Lévy ; n° 45, entre 0.800 et 1.870, Le Brethon ; n° 135, entre 0.810 et 1.250, Saint-Bonnet-Français ; n° 126, entre 1.950 et 2.900, Tronget.

### Routes nationales

N° 7, entre 7.100 et 7.600, commune de Trevoil ; n° 106, entre 10.000 et 12.000, Abrest ; n° 113, entre 12.700 et 13.400, Nèris ; n° 143, entre 45.000 et 45.700, Montmarault.

### Chemins de grande communication

N° 10, entre 12.000 et 13.200, Saint-Germain-des-Poses ; n° 35, entre 25.175 et 25.355, Vichy ; n° 37, entre 3.720 et 5.990, Bagnols, et entre 6.100 et 7.400, Saint-Denis-de-Neufort ; n° 43, entre 14.550 et 16.000, Ebreuil ; n° 48, entre 23.550 et 24.000, Thionne ; n° 61, entre 17.000 et 17.500, Lurey-Lévy.

### Chemins d'intérêt commun

N° 30, entre 3.400 et 3.400, Saint-Jourdain-sur-Sioule ; n° 44, entre 15.500 et 15.500, Lurey-Lévy ; n° 45, entre 0.800 et 1.870, Le Brethon ; n° 135, entre 0.810 et 1.250, Saint-Bonnet-Français ; n° 126, entre 1.950 et 2.900, Tronget.

# UN DRAME AU THEATRE

### Un octogonaire tire deux coups de fusil sur son genre qui le menaçait

Le Theil, 1<sup>er</sup> juillet (par téléphone de notre correspondant particulier). — Mardi soir, vers 18 heures, un cultivateur du hameau des Merlots, Jean Dumont, 83 ans, recevait la visite de son gendre, Joseph Lamour, 41 ans avec lequel il est en assez mauvais termes.

Lamour ayant dit qu'il y a quelque temps, l'habillon qu'il occupait à Voussay, sa femme accouchée de ses trois enfants, était venue se réfugier aux Merlots, chez son père.

D'où fréquentes allées et venues au Theil de Lamour, auquel on n'avait pas voulu donner asile.

Mardi, donc, il se présentait au nouveau chez son beau-père, entamant avec celui-ci une vive discussion, puis lui faisait des menaces.

Après quoi, il se retira. Mais peu après, il était de retour au Theil, s'emparant d'une serpe qui se trouvait à son domicile, et se dirigeant vers le Theil, où il voulait frapper M. Dumont. Mais le vieillard était sur ses gardes.

Il avait à la main un fusil armé de cartouches chargé de plomb n° 4. Par deux fois il le chargea sur son gendre.

Le premier coup mal dirigé, ne fit à Lamour que des égratignures au visage. Mais le second l'atteignit assez gravement à l'épaule gauche.

Le blessé a été transporté à l'hôpital de Moulin. On a constaté que ses jours n'étaient pas en danger.

Quant au père Dumont, qui prétend s'être trouvé en état de légitime défense, il va être mis à la disposition du parquet.

# MONTELUÇON

### Le meurtre de l'avenue de Nèris

L'insurrection de l'affaire Chelle, le meurtre de Mme Boudat, vient d'être classé par une ordonnance du juge d'instruction aux termes de laquelle Chelle est renvoyé devant la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Riom, sous l'inculpation d'assassinat.

Chelle comparaitra devant les assises de l'Allier qui doivent s'ouvrir le 20 juillet.

# CONCOURS DE PECHE

Le concours de pêche de « La Sentinelle », aura lieu le 26 juillet, à 8 heures, au lieu de venue dénommé « La mer Noire » entre l'église, l'école et le pont de la Gare.

Rien n'a été dit pour donner à cette fête tout l'éclat nécessaire.

# ECOLE PRIMAIRE SUPERIEURE DE JEUNES FILLES

Sur deux candidatures présentées à l'école nationale d'agriculture, deux ont été admissibles, Mlles Marie-Louise Michon et Augustine Roumau.

# DISTRIBUTION DES PRIX

Institution Saint-Joseph. — La distribution des prix de l'Institution Saint-Joseph aura lieu le samedi 12 juillet, à 8 heures, au théâtre municipal. Elle sera présidée par M. Péronne, sous-préfet de Montluçon.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Corrioux, professeur de français.

# CAISSE D'ÉPARGNE

Les déposants dont les noms suivent sont informés que les dépôts qu'ils possèdent à la caisse d'épargne seront atteints par la prescription trentenaire au 1<sup>er</sup> janvier 1926 si ces comptes n'ont été retirés ou s'ils n'ont été avant la date précitée l'objet d'une opération à l'usage des titulaires ou à celui de leurs représentants :

Jacques Germain, n° 41, versé le 1<sup>er</sup> septembre 1883, âgé à cette époque 45 ans, domicilié à Montluçon, rue de la Gare ; montants : 100 francs ;

Marguerite Taron, femme Pasquier, n° du livret 9.135, 1<sup>er</sup> versement fait en 1887, âgé à cette époque 39 ans, domiciliée aux Varennes, commune de Saint-Victor ; montant du compte, 68 fr. 76.

Adélaïde Sévat, femme Blanchard, 1<sup>er</sup> versement fait en 1889, âgé à cette époque 42 ans, domiciliée à Montluçon, rue de l'Est, n° du livret 10.618 ; montant du compte, 54 fr. 67.

Léon Datriot, n° du livret 14.396, 1<sup>er</sup> versement fait en 1889, âgé à cette époque 8 ans, domicilié à Montluçon ; montant du compte, 126 fr. 23.

# TRouvailles

Un sac à main renfermant différents objets par Mlle Laurent, lingère, rue de la Comédie ; une paire de lunettes dans leur étui, par Guillaume, au théâtre municipal.

# Accidents du travail

Max Castin, verrier, rue de Lyoës ; héraldisme du bras droit ; Emile Malroux, verrier, rue de la République ; plaie du dos de la main gauche ; Léon Leroy, verrier, cité de la Verrerie ; plaie profonde à la main droite ; Fernand Botlier, verrier, cité Dunois ; coupure à l'index gauche ; Alexis Argege, 50 ans, manoeuvre, impasse Denis-Paol, piqûre au pouce gauche ; Edmond Chirol, verrier, rue de la République ; piqûre à l'avant-bras droit ; Pierre Paul, mouleur en céramique ; fracture de 5<sup>e</sup> métacarpien du pied gauche ; Louis Durand, 35 ans, chef de service à l'entreprise Mercier ; plaie contuse du nez et à la jambe droite ; Louis Duranton, 26 ans, conducteur de travaux à Nèris, contusion de la région abdominale et du genou gauche ; Edmond Hay, 35 ans, manoeuvre, rue de Brevelle, entorse du pied gauche ; Claude Deverson, 54 ans, manoeuvre aux Hauts-Fourneaux ; plaies contuses du médus et de l'annulaire gauches.

# Etat civil

Naissance. — Jean Desbordes, 48, rue des Grandpères.

# Publication de mariage

Pierre Thomas, ingénieur-chimiste, 7, place des Toiles et Irène Gagnier, 8, rue Rosa-Bonheur, à Bordeaux.

# BOURBON-L'ARCHAMBAULT

LA SAISON

Au Casino. — L'heure du Berger. A la tournée Le Drazil dont chaque passage dans notre ville est marqué par un succès nouveau, donnera au Casino dimanche prochain, la représentation de « L'heure du Berger », la délicieuse comédie en 3 actes de M. Edouard Boudet, le dernier très grand succès du Théâtre Antoine.

Au Casino. — Le Royal Casino donnera vendredi une soirée de gala avec les Opprimés, les Flandres sous Philippe II.

# Etat civil

Naissances. — Solange Bivart ; Roger Marliet. Publications de mariages. — Claude Thomas, cultivateur et Yvonne Gerard, domestique ; Fernand Taveyron, cultivateur à St-Menoux, et Henriette Arnaut.

# Mariages

Jean-Baptiste Senotier et Alexandrine Pallieret ; François Brusson et Clotilde Blanchard ; Abel Guillaume et Lucienne Schneider ; Claude Thomas et Yvonne Gerard. Décès. — Jean Pécot, 17 mois ; Marie-Louise Chopin, 76 ans ; Antoine David, 49 ans ; Martin Grenier, 80 ans.

# LE DONJON

L'élection au conseil général. — Les groupes socialistes du Donjon et de Montcornillon ont désigné M. Thibier pour être le candidat du canton du Donjon.

Le conseiller sortant est M. Audin, républicain socialiste.

# UNE CONFERENCE DU R. P. DONGEUR

Lundi prochain, 6 juillet, à 17 heures, au Vichy-Ciné, 31, rue de Paris, nous aurons le plaisir et l'honneur de posséder pour quelques heures le grand patriote et le grand religieux bien connu, le R. P. Dongeur, chevalier de la Légion d'honneur. Il nous fera connaître quelle doit être la volonté des Catholiques devant les embûches suscitées contre eux et nous indiquera nos devoirs de Catholiques et de Français en face des difficultés de notre présent.

L'entrée est gratuite, mais on ne sera admis que sur la présentation d'une carte délivrée à l'église St-Louis le samedi 4 et le dimanche 5 juillet.

# Vente de charité

Une vente de charité au profit des pauvres et de la Croix-Rouge S. E. M. de Vichy aura lieu au hall de la source de Mlle Blanche Tontain dans « Le temps des cerises ». Le samedi 4, samedi 5 et dimanche 6 juillet, de 9 heures du matin à 10 heures.

# LA CORRECTIONNELLE DE MONTLUÇON

### Inculpée d'infanticide elle est condamnée à deux mois de prison

Jeanne Michoux, 21 ans, tricotieuse à Ainay-le-Château, est inculpée d'avoir tué de sa main dernière supprimé son enfant nouveau-né. La prévenue nie énergiquement avoir tué son enfant. Elle prétend que ce serait son ami qui, quelques jours après, alla jeter le cadavre de l'enfant dans la pèche. On ne put retrouver un mois après. L'autopsie du petit cadavre permit de constater qu'en effet l'enfant n'était pas né viable, et l'enquête révéla que la fille Michoux fil, quelques jours avant son accouchement, une chute de bicyclette et tomba dans le canal.

De bons renseignements sont fournis sur l'inculpée, qui est fille d'honneur de M. Brun, est condamnée à deux mois de prison avec sursis.

# Antoinette Romane, 25 ans, lingère, rentra

il y a quelque temps, en qualité de bonne au service de M. Léonard Maury, 85 ans, célibataire de Vichy, rue de la Gare. Elle fut trouvée morte dans sa chambre, le 25 juin, à 10 heures. Elle est condamnée à deux mois de prison avec sursis.

# Marie Louise Chrol, 45 ans, pour ivresse

publique, deux mois de prison.

# Auguste Jullier, 51 ans, commissionnaire à

Montluçon, 25 francs d'amende pour avoir voyagé sans billet de Souvigny à Montluçon.

# CHEVAUX DE SELLE

1<sup>re</sup> classe, 1<sup>re</sup> catégorie

Premier prix. — Vedette, jeune alezan, 4 ans, Mère, Ombrelle, Père, Quilber, à MM. Chevalier, à Charolles, et Benoît Prost, à Martigny-le-Comte (Saône-et-Loire).

# Deuxième prix. — Volonté, M. Claude Delorme

directeur de l'école de dressage de Genard (Saône-et-Loire), pour M. Jacques Chéze, à Palings (Saône-et-Loire).

# 3<sup>e</sup> prix. — Violon III, M. François Chevalier,

pour M. Louis Souchelet, à Saint-Menoux (Allier).

# 4<sup>e</sup> prix. — Vau-y-IV, M. François Chevalier,

pour Jean Potin, 141, avenue du Bois-de-Boulogne, à Paris.

# 5<sup>e</sup> prix. — Valentin, M. Etienne Blanchet,

directeur de l'école de dressage de Veuurs-les-Dombes (Ain), pour M. Joseph Durand, à Boulligny (Ain).

# 6<sup>e</sup> prix. — Vêlo, M. Claudius Rieu, directeur

de l'école de dressage de Cluny (Saône-et-Loire), pour M. Louis Jacot, de Potier, château de Glons (Allier).

# 7<sup>e</sup> prix. — Victorieux, M. Jules Clémenceau,

directeur de l'école de dressage de Nèrondes (Cher) pour M. André Morel, château d'Angy (Cher).

# 8<sup>e</sup> prix. — Yermoloff, M. Claude Delorme,

directeur de l'école de dressage de Villars-les-Dombes (Ain), pour M. Antoine Guichard, à Lapeyroux (Ain).

# 9<sup>e</sup> prix. — Vedette III, M. Pierre Thomas,

pour M. le comte Roger de Boudil, à Chevannes (Maine-et-Loire).

# 10<sup>e</sup> prix. — Volage, M. Louis Davy, pour Mme

Sauvart, à la Guerche (Cher).

# 11<sup>e</sup> prix. — Vedette, M. Etienne Blanchet,

pour M. Etienne Blanchet, à

CHER YONNE

SAONE-&LOIRE

LE CREUSOT

BOURGES Le corso fleuri de dimanche dernier

Pour célébrer les centenaire de la ville et les fêtes de la presse, le comité d'organisation de la manifestation...

SAINT-AMAND TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : Michel Boissy, 47 ans, manoeuvre sans domicile fixe...

AUXERRE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : Trois mois de prison à Arsène Tétraz, déjà plusieurs fois condamné...

BOURBON-LANCY Pour les sinistrés de Penmarc'h

Dans un précédent numéro, nous avons annoncé que le Comité de secours...

AUTUN "L'Arlésienne" au Théâtre romain

Il semble que la renommée du théâtre romain d'Autun s'étende chaque jour plus au loin...

La Kermesse des Anciens Combattants aura lieu le 12 juillet

On nous communique la note ci-après : Il nous est possible actuellement de donner quelques détails sur la grande kermesse...

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

M. Cantin, 66 ans, journaliste à Plampied, 16 francs d'amende avec sursis pour avoir pris une pêche de bois dans la coupe de son voisin Pasdeloup.

NEULLY-EN-DUN Une série de contraventions

Des procès-verbaux ont été dressés contre Louis Dollet, 46 ans, manoeuvre, Gaston Lafont, 25 ans, journalier, Frédéric Jacquin, 41 ans, manoeuvre, Emile Soulat, 15 ans, apprenti boulanger...

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Ernest Parodi, 29 ans, mécanicien, sans domicile fixe, est poursuivi pour infractions à la police des chemins de fer...

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le recenseur des contributions indirectes de Bourbon-Lancy informe les redevables que la perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires aura lieu aux dates suivantes...

PARAY-LE-MONIAL CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil s'est réuni sous la présidence de M. Renard, maire. M. Malord, architecte présente le nouveau projet de réfection de l'école du Cours...

CHAROLLES LE CONCOURS DE PECHE DU 12 JUILLET

Le concours de pêche est fixé au dimanche 12 juillet prochain. Se faire inscrire le plus tôt possible au siège de la société...

L'EXPOSITION FLORALE ET DU MEUBLE D'ART, DANS LE PALAIS JACQUES-CEUR

Le maire, président du comité de la foire, rappelle que l'exposition florale et du meuble d'art est ouverte jusqu'au 12 juillet.

HENRICHOMONT Double contravention

M. Marie Bocour, 27 ans, conducteur d'auto chez M. Léon Burets, aux forges d'Ivry-le-Pré, qui conduisait un tracteur auto suivi d'une remorque s'est vu dresser deux procès-verbaux...

NEULLY Distribution des prix

La distribution des prix aux élèves du collège et de l'école primaire supérieure aura lieu au théâtre, le dimanche 12 juillet, à 10 heures du matin.

UCHIZY CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa dernière séance, présidée par M. Ritchey, maire, le conseil a pris les décisions suivantes : Nomme M. Alexandre Gaillon comme garde champêtre...

CHALON-SUR-SAONE Préparation militaire

Cours de préparation à l'armée de B. P. M. E. à l'hôtel de ville, le vendredi 3 juillet, à 20 h. 30.

DIGON Vol

Dans le comptoir de Mm. Chabot, boulangers, rue du Pont-Neuf, un malheureux s'est emparé d'un portefeuille contenant 600 fr.

MARSEILLES-LES-AUBIGNY Le marinier en rupture de bateau

M. Claude Lacour, 33 ans, chef de marine aux établissements Polier et Chausson-Belles, a porté plainte contre François Rose, marinier, qui après avoir reçu des avances d'argent, a quitté sans motif son bateau et n'y a pas reparu.

LE CHATELET Sans lumière

Pour ne pas avoir muni d'une lanterne allumée la bicyclette sur laquelle il se promène la nuit, Henri Robert, 24 ans, cultivateur, a été l'objet d'un procès-verbal.

NEULLY Accident de bicyclette

Le domestique de M. Fréchet, cemeurant à Guerchy, en descendant la route de Servan à bicyclette, vint se heurter au poteau de la ligne télégraphique.

NEULLY Ecole d'agriculture et de viticulture de Beaune

Le concours pour les bourses à l'école d'agriculture et de viticulture de Beaune (Côte-d'Or) aura lieu, au siège de l'établissement, le 15 septembre.

CHALON-SUR-SAONE Société mixte de tir

Un banquet aura lieu le dimanche 5 juillet prochain, à midi, à l'occasion du Challenge Français.

DIGON Vol

Dans le comptoir de Mm. Chabot, boulangers, rue du Pont-Neuf, un malheureux s'est emparé d'un portefeuille contenant 600 fr.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE

Une fleur dans la nuit

— Oh ! non, je suis aussi fidèle à ce rocher qu'une coquille née et grandie sous son gousier ; je ne saurais le quitter. Mon seul déplacement sera le pèlerinage annuel à Narvald.

— Et toi, que fais-tu ? — Je m'occupe de la machine à vapeur. — Tu n'as pas encore las, Fédor ? — De quoi ? — De tant de répressions... de tant de veineuses... de tant de crimes ? — De crimes... tu dis crimes, toi ! Je punis, je ne provoque pas.

— Tu n'as pas encore las, Fédor ? — De quoi ? — De tant de répressions... de tant de veineuses... de tant de crimes ? — De crimes... tu dis crimes, toi ! Je punis, je ne provoque pas.

— Tu n'as pas encore las, Fédor ? — De quoi ? — De tant de répressions... de tant de veineuses... de tant de crimes ? — De crimes... tu dis crimes, toi ! Je punis, je ne provoque pas.

— Tu n'as pas encore las, Fédor ? — De quoi ? — De tant de répressions... de tant de veineuses... de tant de crimes ? — De crimes... tu dis crimes, toi ! Je punis, je ne provoque pas.

— Tu n'as pas encore las, Fédor ? — De quoi ? — De tant de répressions... de tant de veineuses... de tant de crimes ? — De crimes... tu dis crimes, toi ! Je punis, je ne provoque pas.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Entierement de Madame Ferdinand HEBERER Née Adolphe DUCHESNE

décédée, en son domicile, à Nevers, rue des Docks, n° 3, le mardi 30 juin 1925, dans sa 78<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 2 courant, à 15 h. 45, en l'église cathédrale Saint-Cyr, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire, à 15 h. 15.

De la part de : M. HEBERER, son époux ; M. et Mme Guillot, M. et Mme Fernand HEBERER, ses enfants ; Mlle Germaine Guillot, Mlle Lucienne et Raymond HEBERER, ses petits-enfants ; Mme veuve Dumontier, nièce, et ses cousins, cousines, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Entierement de Madame GRANDJEAN Née Delphine HERITIER

décédée, en son domicile, à Nevers, 9, rue de la Pharmacie, le 30 juin 1925, dans sa 65<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le jeudi 2 courant, à 10 heures, en l'église cathédrale Saint-Cyr, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire, à 9 h. 45.

De la part de : M. et Mme Grandjean, son mari ; M. et Mme Léon Aulais, Mlle Marie Grandjean, M. et Mme Gilbert Grandjean, ses enfants ; Mme veuve Héritier, sa belle-sœur ; des familles Poulet, Craibourin, Blandin et Héritier, ses neveux, nièces, petits-neveux et petits-nièces, et des familles Aulais et Richardot.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Entierement de Mlle Marcelle-Madeleine-Augustine BOULET

décédée, au domicile de ses parents, à Nevers, rue Saint-Gildard, n° 26, le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 1925, dans sa 22<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 3 courant, à 10 h. 45, en l'église cathédrale Saint-Cyr, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire, à 10 h. 30.

De la part de : M. et Mme Boulet, ses père et mère ; M. et Mme Joseph Roudeau et leur fille, ses sœurs, beau-frère et nièce ; M. et Mme Pierre Quoy, ses oncles, tantes et cousins, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Entierement de Madame veuve BOUFFERAT Née Félicité DARDY

décédée, en son domicile, à Varennes (Petites-Maisons), le 30 juin 1925, dans sa 60<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 3 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Nevers.

On se réunira à la maison mortuaire, à 8 h. 30.

De la part de : M. et Mme Morel, M. et Mme Riouhan, ses enfants ; M. Louis Morel, M. Roger Riouhan, Mlle Josette Riouhan, ses petits-enfants ; Mme veuve Bouffierat, sa belle-mère ; des neveux, nièces, cousins, cousines, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Entierement de Monsieur Paul-Louis MARTIN des AMOIGNES artiste peintre

décédé, en son domicile, 11, rue Creuse, après une longue maladie, muni des Sacraments de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le samedi 4 juillet, à 8 heures, pour le repos de l'âme de l'âme.

La levée du corps à 3 h. 30, rue Creuse, 11. Ni fleurs, ni couronnes.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

De la part de : M. et Mme Martin des Amoignes, des familles Martin et Maurice.

LA BOULE NIVERNAISE Les membres de la Boule Nivernaise sont priés d'assister aux obsèques de leur doyen Goubaux, le 2 courant, à 17 heures précises, 28, rue de Gonzague.

Services et Messes Une messe de quarante-neuf ans dite en l'église Saint-Pierre de Nevers, le samedi 4 juillet, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri MOREAU

De la part de : M. et Mme Henri Moreau et de toute la famille.

Remerciements La famille Clément remercie sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Auguste CLEMENT

ainsi que le conseil municipal de Saint-Honoré.

Madame Veuve Bouziat, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Léonard BOUZIAZ

et celles qui en cette douloureuse circonstance, leur ont témoigné des marques de sympathie.

CEMÉTIER DE FER DE PARIS A ORLÉANS Rétablissement des billets d'excursion à prix réduit

En vue de faciliter le tourisme sur son Réseau, la Compagnie d'Orléans rétablit à titre d'essai, du 20 juin au 30 septembre 1925, des billets individuels d'excursion à itinéraires fixes en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, avec faculté d'arrêt pour les régions ci-après :

LE STOP

Le grand prix Alcyon-Thomann

Le grand prix « Alcyon-Thomann » qui devait se disputer le 24 mai dernier et qui pour des causes indépendantes de la volonté des organisateurs n'a pu être remis, est définitivement fixé au 14 juillet prochain.

Article 1<sup>er</sup>. — Le Vélo-Sport Nivernais, avec le concours de la Maison Sépulchre-Ducayff, organise une course dite « Grand Prix Alcyon-Thomann », le 14 juillet 1925, sur une distance de 200 kilomètres.

Article 2. — Cette course est ouverte à tous les coureurs régionaux, licenciés toutes catégories, exception faite des professionnels.

Article 3. — Cette épreuve se disputera sur le parcours suivant : Nevers, Magny-Cours, Morisy, Saint-Parize-le-Château, Chevillon, Fleury-sur-Loire, Deize, La Machine, Anley, Saint-Benin-d'Azay, Rouy, Saint-Saulge, Prémery, La Charité-Fougues-lez-Eaux, Fourchambault, Vazelles, Nevers.

Article 4. — Les organisateurs se réservent le droit de modifier, s'il y a lieu, l'itinéraire de la course, auquel cas les coureurs en seront prévenus au moins 8 jours à l'avance par la voie de la presse.

Article 5. — La course comportera des contrôles fixes et secrets et aura lieu sans entraîneurs, ni suiveurs, ni soigneurs.

Article 6. — Les coureurs devront, sous peine de mise hors de course ou d'amende, obéir aux ordres de la J. B. et de la G. A. à Nevers, au moins 8 jours avant la course.

Article 7. — Les soins aux coureurs ne pourront être donnés qu'au contrôle de Saint-Saulge avec une minute de neutralisation.

Article 8. — Il est interdit aux voitures représentant une maison de cycles ou de pneumatiques ou d'accessoires de suivre la course si elles ne sont au moins à 50 mètres de la course.

Article 9. — Le règlement de la course sera communiqué aux coureurs par la J. B. et la G. A. à Nevers, au moins 8 jours avant la course.

Article 10. — L'arrivée se fera au café du Parc, place Carnot. Tout coureur qui ne signera pas de feuille d'arrivée sera passible d'une amende ou de la perte de sa licence.

Article 11. — Le droit d'engagement, non remboursable, est fixé à 4 francs. Les engagements sont ouverts dès maintenant et seront clos le 12 juillet 1925, à 20 heures.

Article 12. — Les engagements sont accompagnés du numéro de la licence et de 4 fr., chez M. Sépulchre-Ducayff, avenue de la Gare, à Nevers.

Article 13. — Le V. S. N. et la Maison Sépulchre-Ducayff décline toute responsabilité au sujet des accidents qui pourraient survenir pendant la course, soit aux coureurs, soit aux officiels ou particuliers autorisés à suivre la course, soit aux tiers.

Article 14. — Le fait d'être engagé indique que le coureur aura pris connaissance du présent règlement et en acceptera toutes les clauses.

Article 15. — Toute infraction au présent règlement entraînera d'office la disqualification du coureur pris en faute.

VELO-CLUB CREUSOTIN Le V. C. C. organise dimanche prochain 5 juillet, une course dite « 11<sup>e</sup> V. F. », deux courses sur route empruntant l'itinéraire suivant :

1<sup>re</sup> course 90 kilomètres. — Départ Saint-Emiland à 14 h. 30, Saint-Martin-de-Commune, Epina, Curay, Antully, Marmagne, Montgenis, Le Creusot, Le Breuil, Essertenne, Le Breuil, Saint-Léger-sur-Deuxne, Couches-les-Mines, Saint-Emiland.

2<sup>e</sup> course, 45 kilomètres. — Départ Saint-Emiland à 15 heures, Saint-Martin-de-Commune, Epina, Curay, Saint-Pantaléon, Auxe, Antully, Le Creusot, Le Breuil, Essertenne, Le Breuil, Saint-Léger-sur-Deuxne, Couches-les-Mines, Saint-Emiland.

3<sup>e</sup> course, 22,5 kilomètres. — Départ Saint-Emiland à 16 heures, Saint-Martin-de-Commune, Epina, Curay, Saint-Pantaléon, Auxe, Antully, Le Creusot, Le Breuil, Essertenne, Le Breuil, Saint-Léger-sur-Deuxne, Couches-les-Mines, Saint-Emiland.

4<sup>e</sup> course, 11,25 kilomètres. — Départ Saint-Emiland à 17 heures, Saint-Martin-de-Commune, Epina, Curay, Saint-Pantaléon, Auxe, Antully, Le Creusot, Le Breuil, Essertenne, Le Breuil, Saint-Léger-sur-Deuxne, Couches-les-Mines, Saint-Emiland.

5<sup>e</sup> course, 5,625 kilomètres. — Départ Saint-Emiland à 18 heures, Saint-Martin-de-Commune, Epina, Curay, Saint-Pantaléon, Auxe, Antully, Le Creusot, Le Breuil, Essertenne, Le Breuil, Saint-Léger-sur-Deuxne, Couches-les-Mines, Saint-Emiland.

Calendrier des championnats de rugby qui se disputeront en Bourgogne au cours de la prochaine saison

Voici le calendrier, tel que l'a établi le comité de Bourgogne, pour la prochaine saison des championnats :

PREMIERE SERIE Clubs engagés : Stade Dijonnais, Racing-Club Chalonais, Club Olympique Creusotin, Union Sportive Autunoise, Football-Club Digoinais.

20 novembre. Club Olympique Creusotin contre Football-Club Digoinais à Creusot ; Stade Dijonnais contre Racing-Club Chalonais à Dijon ; exempt Union Sportive Autunoise.

6 décembre. Stade Dijonnais contre Union Sportive Autunoise à Autun ; Racing-Club Chalonais contre Club Olympique Creusotin à Chalon ; exempt Football-Club Digoinais.

13 décembre. Football-Club de Digoin contre Racing-Club Chalonais à Digoin ; Club Olympique Creusotin contre Union Sportive Autunoise à Creusot, exempt Stade Dijonnais.

20 décembre. Stade Dijonnais contre Football-Club Digoinais à Dijon ; Racing-Club Chalonais contre Union Sportive Autunoise à Autun ; exempt Club Olympique Creusotin.

3 janvier. Club Olympique Creusotin contre Football-Club Digoinais à Digoin ; Stade Dijonnais contre Racing-Club Chalonais à Chalon ; exempt Union Sportive Autunoise.

17 janvier. Stade Dijonnais contre Union Sportive Autunoise à Dijon ; Club Olympique Creusotin contre Racing-Club Chalonais à Creusot ; exempt Football-Club Digoinais.

DEUXIEME SERIE Clubs engagés : Association Sportive Maçonnaise ; Sporting-Club Montcaillon ; Racing-Club Chagnotin ; Alliance Vélo Sportive Auxerroise ; Amical-Club de Saint-Marcel ; Poulx et Chagny.

29 novembre. Association Sportive Maçonnaise contre Sporting-Club Montcaillon à Montcaillon ; Alliance Vélo Sportive Auxerroise contre Amical-Club de Saint-Marcel à Saint-Marcel ; exempt Poulx et Chagny.

6 décembre. Association Sportive Maçonnaise contre Sporting-Club Montcaillon à Montcaillon ; Alliance Vélo Sportive Auxerroise contre Amical-Club de Saint-Marcel à Saint-Marcel ; exempt Poulx et Chagny.

13 décembre. Sporting-Club Montcaillon contre Amical-Club de Saint-Marcel à Saint-Marcel ; Racing-Club Chagnotin contre Association Sportive Maçonnaise à Maçon ; exempt Alliance Vélo Sportive Auxerroise.

20 décembre. Racing-Club Chagnotin contre Amical-Club de Saint-Marcel à Chagny ; Sporting-Club Montcaillon contre Alliance Vélo Sportive Auxerroise à Auxerre ; exempt Association Sportive Maçonnaise.

3 janvier. Alliance Vélo Sportive Auxerroise contre Racing-Club Chagnotin à Chagny ; Association Sportive Maçonnaise contre Amical-Club de Saint-Marcel à Maçon ; exempt Sporting-Club Montcaillon.

10 janvier. Club Sportif de la Beauce contre Sporting-Club Couchois à Beauce ; Union Sportive de Saint-Bérain contre Union Sportive de Tournus à Tournus ; exempt Sporting-Club Couchois.

17 janvier. Club Sportif de la Beauce contre Union Sportive de Saint-Bérain à Saint-Bérain ; Sporting-Club Couchois contre Sporting-Club Montcaillon à Montcaillon ; exempt Union Sportive de Tournus.

24 janvier. Club Sportif de la Beauce contre Union Sportive de Saint-Bérain à Saint-Bérain ; Sporting-Club Couchois contre Union Sportive de Tournus à Tournus ; exempt Union Sportive de Saint-Bérain.

31 janvier. Club Sportif de la Beauce contre Union Sportive de Saint-Bérain à Saint-Bérain ; Sporting-Club Couchois contre Union Sportive de Tournus à Tournus ; exempt Union Sportive de Saint-Bérain.

7 février. Club Sportif de la Beauce contre Union Sportive de Saint-Bérain à Saint-Bérain ; Sporting-Club Couchois contre Union Sportive de Tournus à Tournus ; exempt Union Sportive de Saint-Bérain.

14 février. Club Sportif de la Beauce contre Union Sportive de Saint-Bérain à Saint-Bérain ; Sporting-Club Couchois contre Union Sportive de Tournus à Tournus ; exempt Union Sportive de Saint-Bérain.

21 février. Club Sportif de la Beauce contre Union Sportive de Saint-Bérain à Saint-Bérain ; Sporting-Club Couchois contre Union Sportive de Tournus à Tournus ; exempt Union Sportive de Saint-Bérain.

28 février. Club Sportif de la Beauce contre Union Sportive de Saint-Bérain à Saint-Bérain ; Sporting-Club Couchois contre Union Sportive de Tournus à Tournus ; exempt Union Sportive de Saint-Bérain.

BOURSE DE PARIS du 1<sup>er</sup> juillet 1925

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour

MARCHE A TERME

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour

BANQUE A TERME

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour

PARQUET COMPTANT

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour

VILLE DE PARIS

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour

COMMUNALES

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour

FOUCIÈRES

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour

BANQUE COMPT.

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour

CHANGES

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour

ECOLE COLONIALE DU HAVRE

L'Ecole Coloniale du Havre a été fondée en 1908. Son enseignement est entièrement gratuit.

HALLS CENTRALES DE PARIS

VIANDES. — Cours moyen au kilo ; Bœuf. — Quart derrière, 1<sup>re</sup> qualité, 11,00 ; aloyau, 1<sup>re</sup> qualité 15,50 ; paleron, 1<sup>re</sup> qualité, 6,20.

Mouton. — Entier, 1<sup>re</sup> qualité 11,50 ; épauole 1<sup>re</sup> qualité 8,50 ; poitrine, 1<sup>re</sup> qualité 4 fr.

Porc. — Demi-porc, 1<sup>re</sup> qualité, 10,00.

POISSONS. — Canards de ferme, la pièce, 10 à 12 fr. ; oies, le kilo 7,50 à 9,50 ; poules, toutes provenances 15 à 21 fr.

VEGETAUX. — Pommes de terre, les 100 kilos ; Espagne, 140 à 160 fr. ; Midi, 90 à 120 fr. ; Saint-Malo-Paimpol, 70 à 85 ; Cherbourg, 70 à 82 ; Paris, 70 à 83 fr.

LES LEGUMES. — Pommes de terre, les 100 kilos ; Espagne, 140 à 160 fr. ; Midi, 90 à 120 fr. ; Saint-Malo-Paimpol, 70 à 85 ; Cherbourg, 70 à 82 ; Paris, 70 à 83 fr.

LES OEUFS. — La mille, Bresse, 440 à 530 ; Brie, Beauce, 440 à 530 ; Bourbons, Nivernais, 430 à 520 fr. ; Touraine, 430 à 520 fr. ; Auvergne, 430 à 520 fr.

LES FROMAGES. — Gruyère, 8 à 11 ; Cantal, 7,10 à 7,50.

BOURSE DU COMMERCE

SUCRES. — Courant 230 payé ; prochain 221,50 payé ; septembre 223,50 ; 3 d'octobre 219 payé ; 6 de novembre 215 payé. Cote officielle 219 à 220.

Tendance soutenue. Blés. — Courant 131 payé ; prochain 124,25 payé ; juillet-août 127,50 à 128 ; septembre 127,75 à 128 ; octobre 127,75 à 128.

Tendance ferme. Farines. — Courant 168 nominal ; prochain 162 nominal ; juillet-août 165 nominal ; 2<sup>e</sup> semestre 157 nominal ; 4<sup>e</sup> trimestre 157 nominal.

Tendance calme. Avoines noires. Courant 102,25 payé ; prochain 99 à 99,25 ; juillet-août 100 vendeur ; septembre-octobre 98,25 payé ; 4<sup>e</sup> trimestre 98 vendeur. Tendance soutenue.

Officiers Ministériels

Etude de M<sup>re</sup> BOUQUILLARD Docteur en droit, notaire à Nevers

A vendre par adjudication à l'Imply, salle de la mairie, le dimanche 26 juillet 1925, à 14 heures.

1<sup>re</sup> UNE MAISON SITUÉE A Grande-Pierre, commune d'Imphy, composée de quatre pièces, deux celliers, greniers, toits, jardin derrière de 3 ares 50 centiares environ, puis communs.

Cet immeuble appartient à M. Brossard.

Mise à prix : 10.000 francs. S'adresser pour visiter sur les lieux et pour tous renseignements à M. BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire, au Centre, le 28 juin 1925.

Etude de M<sup>re</sup> GAULIER, huissier à Châtillon-en-Bazois

VENTE VOLONTAIRE Aux enchères publiques D'AVICULTURE (Par suite de cessation d'exploitation)

Le dimanche 13 juillet 1925, à 14 heures, à l'Imphy, commune de Châtillon-en-Bazois.

Il sera vendu par le ministère de M. Gaulier, huissier, à Châtillon-en-Bazois, savoir :

22 poulets, démontables avec courtoises, 3 couveuses, 3 élevages, grande quantité d'abreuvoirs et auges (tôle galvanisée), un clapier, broyeur à café, 25 barriques fer, poêleux fer, chaudron en tôle, matériel ménage très solide (1 m. de hauteur et 2 m.), gros fil de fer, sacs, coiffes et paniers pour expéditions de volailles.

Au comptant, frais en sus. 26349

Etude de M<sup>re</sup> SOULAT, notaire à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre)

Pour le 11 novembre 1925

UN DOMAINE situé à Limoux, commune de Saint-Parize-le-Châtel, d'une contenance de 85 hectares, dont environ 45 hectares en prés et pâturages.

S'adresser à M<sup>re</sup> SOULAT, 26.483

Les créanciers de la faillite du sieur Marcel FRAGNY, fabricant de bonneterie, demeurant à Deize, la dite faillite déclarée par jugement du 21 juin 1925, sur résolution du concordat homologué le 11 juillet 1925, sont invités à déposer dans les vingt jours, soit au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers, soit entre les mains d'ind, leurs titres de créance, avec un bordereau indiquant leurs noms, prénoms, profession et domicile, ainsi que le montant et les causes de leur créance.

Les pièces établissant leur créance doivent être timbrées. Ils sont en même temps priés de faire la vérification et l'affirmation avant le mercredi vingt-deux juillet, milieu cent vingt-cinq, à dix heures et demie du matin, en la Chambre de conseil du Tribunal de Commerce de Nevers, au Palais de Justice de la dite ville.

Ils sont tenus de comparaître à la dite réunion, en personne ou par mandataire muni d'un pouvoir légal et enregistré.

Il y aura pas lieu à nouvelle vérification des créances antérieurement admises et affirmées.

Le Greffier : André BONNET. Etude de M<sup>re</sup> LOUIS, notaire à Vierzon.

A VENDRE L'AMIALE En totalité ou en détail Au gré des acquéreurs

UNE PROPRIÉTÉ située à Vierzon rue Armand-Bazile, à 300 mètres du canal, comprenant :

1<sup>re</sup> Immeuble industriel pour scierie, entreprises de travaux de construction, etc., composé de :

Deux maisons d'habitation ; Grands ateliers de 265 mètres carrés de superficie ; Grande remise de 8 m. 50 x 8 m. 50 ; Hangar de 8 m. 40 x 3 m. Grande cour.

Superficie totale 3.150 mètres carrés. Eau, électricité.

2<sup>o</sup> Maison d'habitation en bois, couverte en tuiles, 4 grandes pièces et jardin de 3.175 mètres carrés.

3<sup>o</sup> Maison d'habitation en bois, couverte en tuiles, 4 grandes pièces et jardin de 3.175 mètres carrés.

4<sup>o</sup> Maison d'habitation en bois, couverte en tuiles, 4 grandes pièces et jardin de 3.175 mètres carrés.

5<sup>o</sup> Maison d'habitation en bois, couverte en tuiles, 4 grandes pièces et jardin de 3.175 mètres carrés.

6<sup>o</sup> Maison d'habitation en bois, couverte en tuiles, 4 grandes pièces et jardin de 3.175 mètres carrés.

7<sup>o</sup> Maison d'habitation en bois, couverte en tuiles, 4 grandes pièces et jardin de 3.175 mètres carrés.

ANISSETTE MARIE BRIZARD à l'eau glacée

Foires et marchés de la région

BLENEAU. — On cotait : beurre, 5,50 à 6 fr. la livre ; œufs, 5 francs la douzaine ; poulets, 30 à 35 francs la paire ; canards, 30 à 35 francs la paire ; lapins, 15 à 20 francs pièce ; dindes, 100 francs la paire ; chevreux, 40 à 50 francs.

CHARENTAY. — On cotait : poulets, 11 à 15,50 le kilo sur pied ; oies, 4 à 4,50 fr. la paire ; canards, 20 à 25 fr. la paire ; lapins, de 5 à 5,50 le kilo sur pied ; beurre, 12 à 13 fr. le kilo ; œufs, 5 à 5,50 la douzaine ; fromages du pays, 1 à 1,25 ; pommes de terre nouvelles, 1,50 le kilo ; choux verts communs, 0,25 pièce ; carottes nouvelles, 0,20 la botte ; cerises, 1 fr. l'assiette ; petits pois, 1 fr. la corbeille ; viandes foraines, 8 à 13 fr. le kilo ; plants de choux, 0,75 les 25 ; plants de poireaux, 0,50 les 25.

SANCOINS. — A la foire d'été : taureaux, amenés 2 à 2,100 3.400 fr. boucs gras, 8 à 4,60 le kilo ; bœufs de trait, 6 paquets, 6.100 à 8.500 francs ; vaches grasses, 180 à 430 le kilo ; vaches maigres, 150, 2.400 à 3.500 fr. ; vaches laitières, 75, 2.500 à 2.900 fr. ; génisses, 220, 2.900 à 2.600 fr. ; taures, taurelles, 85, 1.600 à 1.800 fr. ; veaux, 1,50 à 1,70 le kilo ; chevreux, 40 à 50 francs ; moutons, 180 à 6,50 le kilo ; brebis, 70, 180 à 210 ; agneaux, 450, 145 à 185 ; porcs gras, 180 à 6,70 le kilo ; couronnes, 260, 190 à 240 francs ; laitons, 810, 180 à 170 fr. ; chèvres, 8, 30 à 65 francs.

An marché, on cotait : poulets, 280 paires, de 35 à 46 fr. la paire ; canards, 75 paires, de 30 à 36 fr. la paire ; lapins, 30 pièces, de 14 à 16 francs ; choux, 0,25 pièce ; cerises, de 28 à 34 fr. la pièce ; beurre, 800 kilos, de 11 à 12 fr. le kilo ; œufs, 60 douzaines, de 5 à 5,50 la douzaine.

**A vendre** canton commercial Nevers **FONDS AUBERGE ET CAMIONNAGE** avec immeuble. Prix : 55.000 fr. dont 2/3 comptant. Ecrite : GUILLEMAUT et EPMAT, 6, rue Berthelet, Dijon, 26.413

Louera ou achètera **HABITATION** coquette, 5 à 6 pièces, avec si possible grand terrain ou communs de préférence à proximité gare et rivière. Faire offres avec détails et prix. Très pressé. M. PRIN, Couleuvre (Nièvre), 26.268

**Locations**

**On offre**

**BOULANGERIE** de maréchal, ayant plus d'un siècle d'existence, au Bourg, commune de Varennes-les-Nevers (Nièvre), à louer au 11 novembre 1925. S'adresser à M. DELANGLIS, 26.181

**3 BELLES et GRANDES PIECES**, libre de suite. Bureau du journal, 26.468

**MATERIEL DE BATTAGE** comprenant 1 locomobile 1 batteuse à céréales, 1 batteuse à graines. Prix exceptionnel. S'adresser à MM. COURTAUD et FEHLLAURE, rue de Mousset, Nevers, 26.551

**TORPEDO Z. L. 1923**, 10 HP, éclairage et démarrage électriques, roues amovibles, état de tout, très peu rouillé. **TORPEDO RENAULT 1923**, 10 HP, 4 places, éclairage et démarrage, pneus, confort, parfait état. S'adresser : MATHE, à Gannat (Allier), 26.476

**TAUREAU** de 2 ans, pour la reproduction. M. NARQUIN, à Ferrière, par Anloy (Nièvre), 26.451

**MACHINES A TRICOTER** les largesurs et jauges. Prix de fabrication, aiguilles, accessoires. Travail assuré. Laitage, apprentissage gratuit. **LAINES** toutes nuances. Echant. gratis. La Laborieuse, 10, quai Orleans, Nantes, 23.601

**PAPIERS PEINTS**

Depuis 0:70 Le Rouleau **KEPPENNE, LEGRAND** 63, Rue Nollet, Paris (XVI<sup>e</sup>) ALBUM FRANCO NOUVEAUTES 1925 Nombreux Modèles de Décoration

**PRETS ARGENT A TOUTS**

Ecrite : Receveur de rentes 23, rue Hyacinthe-Langlois, Rouen (Seine-Inférieure)

**RELIGIEUSE** dans un secret pour enfants venant au lit et Hémiplégie. Nevers, 26.476

**AUTOMOBILE**

**BALLOT** 2 litres sport et tourisme.

**VERMOREL** 10 C. V. Camionnettes 600 et 1000 kgs.

**DONNET-ZEDEL** 7 et 11 C. V. Camionnettes 300, 600 et 1800 kgs.

**CYCLECAR VIOLET** 5.200 francs.

**Petit Outillage Mécanique**

Alésoirs, forêts, filières, étaux, limes, néches, scies, tarauds, meules, marteaux, burins, instruments de précision, mandrins, clés, chignoles, boulonnerie, pointes, vis, etc.

Pour usines, mécaniciens, garagistes, charbons, menuisiers, maréchaux, etc.

**MACHINES-OUTILS**

Machines à bois, scies à bûches et à table

Pétrins mécaniques

Monte-charge pour boulangers

Moulines, etc.

Huiles et graisses, Courroies, Poulies

Transmission

**A. OUGEN**

6 Rue St-Louis, Fourchambault (Nièvre). Téléph. 34. — R. C. 60/461

**Hernieux**

« JE PORTE un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que seuls bandagistes-spécialistes de la région du Centre. »

« TU PORTES un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que M. Teillet, et non pas un voyageur, t'en fait lui-même l'application. »

« IL PORTE un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que M. Teillet, établi sur la place de Nevers, en surveille l'application. »

« NOUS PORTONS un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que M. Teillet est toujours à notre disposition pour un conseil gratuit. »

« VOUS PORTEZ un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que M. Teillet garantit la contention par ses appareils. »

« ILS PORTENT un bandage de chez TEILLET-GILBERT, parce que les mieux construits, les moins douloureux, les mieux appliqués. »

**7, Rue Saint-Etienne, NEVERS**

**GRAND LOCAL**, comprenant magasin et habitation à pièces, remise, atelier, cour, grenier, gaz, eau, électricité, installation téléphonique, pouvant convenir à tout genre de commerce, gros ou détail, loyer 1.200 fr., bail 13 ans, véritable occasion, prix à débattre, sans intermédiaire, à céder à Bourges, dans rue très passante. M. VEHON, 83, rue Mirabeau, Bourges, 26.403

**MATERIEL AGRICOLE** d'occasion, état de neuf. Faucheuses : 1 Deering, 2 chevaux ; 2 Cornick, 2 chevaux ; 3 Wood Piller, 2 chevaux ; 1 Massey Harry, 2 chevaux ; 1 Champion 1 cheval, 2 rateaux faneurs de 1 m. 10 ; 1 faneuse 6 faneuses. Moissonneuses-javeluses : 1 Javel, 2 chevaux ; 1 Hirondelette, 2 chevaux ; 1 Wood Piller, 1 cheval. Charrires : 3 brabant doubles ; 1 défonceuse Piller. Charrires : 3 et 4. Divers autres instruments.

S'adresser à M. Ch. CARRE, 14, rue Regenerotte à Moulins (Allier), 25.461

**Personnel**

**On demande**

**APPRENTI PATISSIER** pour Paris, nourri, couché, payé de suite. Voyage payé. Ecrite à M. BRISSAUD, pâtissier, 72, avenue Jean-Jaurès, Paris, 26.341

**DES APPRENTIS** pour faire les courses, payés de suite. M. GOUFFON, mercier, banquette, place Président, Wilson, Nevers, 25.781

**CHAUFFEUR** auto, célibataire, pouvant au besoin faire service intérieur, pour environs Paris. S'adresser à Mme de VILMORIN, Verrières-le-Buisson (Seine-et-Oise), 26.390

**BON CHARRON**, pour carrosserie. De BESSE et d'ASSIGNY, rue Félix-Faure, Nevers, 26.505

**ENTREPRENEUR** de transports, pour bois en grumes, par chevaux ou camion auto. Travail assuré à l'année. S'adresser à MM. COLAUDE Frères bois en grumes, Mehun-sur-Yèvre (Cher), 26.355

**DOMESTIQUES AGRICOLES** à la ferme de Chaise. S'adresser à M. BÉRYAULT, la Chaise, par Corbigny (Nièvre), 26.326

Des **MANCEUVRES** de travaux publics. S'adresser à l'Entreprise Léon CHAGNAUD, au Barrage d'Egzon (Indre), 26.404

**PIQUEUSES** ou **JEUNES OUVRIERES** comme apprenties. Rétribution de suite. S'adresser établissements MAU-CHAUFFE, avenue Albert-1<sup>er</sup>, à Nevers, 26.431

**EMPLOIS VACANTS**, toutes professions, France, Colonies, Etranger. RAPID PRESSE, B. P. 50, Paris (10<sup>e</sup>), 20.224

**GENS DE MAISON** On demande

**BONNE** de 25 à 35 ans. Sachant faire cuisine et ménage. Joindre références. S'adr. à M. Léonce PREVOT, bonneterie, Aix-en-Othe (Aube), 20.983

**Garage T. CHRIST**

Rue Gambetta, 12 et 14

**MOULINS**

T. 15 - Atelier de Réparations

**MAMANS, NOURRICES**

la **MINÉROLASE DUPEYROUX** augmentera votre lait en quantité et qualité, sauvera vos dents et vos cheveux menacés par l'allaitement, aidera votre **BÉBÉ** à supporter sevrage et dentition. Un Flacon-Cure de Minérolase est envoyé franco poste domicile contre 43'50 en mandat-carte adressé au Dr Duparroux, 5, Sq. de Messine, Paris.

**LE RECHAPAGE DES PNEUS A VEU !!**

**AUTOMOBILISTES !!**

Un recaoutage FIT - Un Pneu Neuf

**Pierre BINON**

Procédé FIT

Faubourg Saint-Privé, DEZIGE (Nièvre)

**MONT-DE-PIÉTÉ**

(Succursale de Limoges)

Avenue Henri-Ducrot (Impasse Saint-Louis n° 1) près la Préfecture

**BOURGES**

Bureau d'avances sur gages ouvert tous les jours de 10 à 16 h., sauf les dimanches et fêtes. Le Mont de Piété prête sur bijoux-or (minimum 4 fr. 50 le gr.), argent, pierres fines, étoffes, linges, vêtements, literie, mobilier, armes, machines à coudre, bicyclettes et en général, sur toutes

Marchandises neuves ou peu usagées

Prêt immédiat - Discretion absolue

**AUX DEUX CLOCHERS**

Ses Eaux de Cologne extra

A exiger partout

Gros: Gabriel CHAYEUX, la Charité (NEVRE) Tél. 32

**Vente de Fonds de Commerce**

**FONDS ET IMMEUBLE**, à usage de café-restaurant, grand terrasse, à 5 minutes de la gare, bien situé. Très pressé. Bureau du journal, 26.500

**2.508. EPICERIE-PRIMEURS-VINS FINS**, bon centre de commune. Bail 10 ans, loy. 1.400 fr. Aff. 150.000 fr. On place net 30.000 fr. Bout., s. à m., réserve, 3 ch., 2 mansardes, remise. Camionnette état neuf. Prix à déb. 35.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau, 26.565

**2.581. CAFE-CABINE TELEPHONIQUE** bonne comm. S. M. Bail 10 ans, loy. 600 fr. (la cubing rapp. 1.600 fr.). Aff. 30.000 fr. en liq. à 30 %. S.illard, cuis., ch., s. téléphone, cour, hangar, gr. jard. Prix 20.900 fr. FRANCHON, Fontainebleau, 26.565

**2.592. A suite décès. CAFE-RESTAURANT - PATISSERIE-HOTEL**, tenu 15 ans, site très fréquenté banlieue Paris. Aff. 50.000 fr. à tripler. Terrasse vitrée, 2 salles, cuis., s. à m., 8 ch. 16 meubles, bosquets, dépend. A vendre fonds et immeuble. Prix et conditions à débattre. FRANCHON, Fontainebleau, 26.416

**2.590. CAFE-TABAC-BAL**, tenu 15 ans par même famille petite ville comm. Bail 9 ans, loy. 1.300 fr. Aff. 35.000 fr. en liq. (plus tabac) à 40 %. 2 leillard, piano auto. Prix à déb. 25.000 fr. facilités. FRANCHON, Fontainebleau, 26.565

**2.565. CAFE-HOTEL-TABAC**, tenu 10 ans par même famille, plein centre, gr. hôtellerie, sur route pass. Bail 11 ans, loy. 1.500 fr. Aff. 40.000 fr. plus tabac. Gr. s. café, 2 s. à m., 8 cuis., caves, 8 ch. 4 meubl., gr. cour, remise, cuisine, buanderie, basse-cour, jard. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau, 26.565

**2.596. PEINTURE-VITRERIE-BOUCHE** comm. et entrep., plein centre comm. Bail 7 ans 1/2, loy. 1.000 fr. Aff. 45.000 fr. et 20.000 fr. en travail. On place net 8.000 fr. Magas., gr. cuis., s. à m., gr. ch., atelier, remise. Prix à déb. 10.000 fr. facilités. FRANCHON, Fontainebleau, 26.416

**Des MANCEUVRES** de travaux publics. S'adresser à l'Entreprise Léon CHAGNAUD, au Barrage d'Egzon (Indre), 26.404

**PIQUEUSES** ou **JEUNES OUVRIERES** comme apprenties. Rétribution de suite. S'adresser établissements MAU-CHAUFFE, avenue Albert-1<sup>er</sup>, à Nevers, 26.431

**EMPLOIS VACANTS**, toutes professions, France, Colonies, Etranger. RAPID PRESSE, B. P. 50, Paris (10<sup>e</sup>), 20.224

**GENS DE MAISON** On demande

**BONNE** de 25 à 35 ans. Sachant faire cuisine et ménage. Joindre références. S'adr. à M. Léonce PREVOT, bonneterie, Aix-en-Othe (Aube), 20.983

**Garage T. CHRIST**

Rue Gambetta, 12 et 14

**MOULINS**

T. 15 - Atelier de Réparations

**MAMANS, NOURRICES**

la **MINÉROLASE DUPEYROUX** augmentera votre lait en quantité et qualité, sauvera vos dents et vos cheveux menacés par l'allaitement, aidera votre **BÉBÉ** à supporter sevrage et dentition. Un Flacon-Cure de Minérolase est envoyé franco poste domicile contre 43'50 en mandat-carte adressé au Dr Duparroux, 5, Sq. de Messine, Paris.

**LE RECHAPAGE DES PNEUS A VEU !!**

**AUTOMOBILISTES !!**

Un recaoutage FIT - Un Pneu Neuf

**Pierre BINON**

Procédé FIT

Faubourg Saint-Privé, DEZIGE (Nièvre)

**L'OPTIQUE est une science**

**MYOPES ou PRESBYTES**

en vous adressant à un Spécialiste, vous aurez toujours satisfaction.

**ADJ LUNETIERS**

**G. DEPALLE & P. MUS**

OPTICIENS

27, Rue d'Allier, MOULINS

**On devient Propriétaire!**

en s'adressant à

**LA Prévoyance de l'Ouest**

Société Mutuelle d'Epargne et de Construction

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

Cui vous facilitera, par des crédits de 10 ou 15 ans, l'acquisition ou la construction de la maison que vous désirez.

Renseignements et Documents gratuits:

S'adresser à la **DIRECTION REGIONALE**, 11, Av. Georges-Clemenceau, NEVERS

Agence cantonale - M. DAUDET à Mars-sur-Allier

Inspection particulière : M. FONTANEL à Château-Chalon ; Inspection particulière : M. SIMONIN, à Decize.

**AU Pêcheur Français**

**A. ROUSSEAU**

17, rue Ferdinand-Gambon, NEVERS

La plus grande spécialité d'Articles de Pêche

**DU CENTRE**

**TOUT CE QU'IL FAUT AU PÊCHEUR**

A qualité égale

Prix défiant toute concurrence

**GROS, DETAIL**

Téléphone 4-73



**Entrepreneur** de transports, pour bois en grumes, par chevaux ou camion auto. Travail assuré à l'année. S'adresser à MM. COLAUDE Frères bois en grumes, Mehun-sur-Yèvre (Cher), 26.355

**DOMESTIQUES AGRICOLES** à la ferme de Chaise. S'adresser à M. BÉRYAULT, la Chaise, par Corbigny (Nièvre), 26.326

Des **MANCEUVRES** de travaux publics. S'adresser à l'Entreprise Léon CHAGNAUD, au Barrage d'Egzon (Indre), 26.404

**PIQUEUSES** ou **JEUNES OUVRIERES** comme apprenties. Rétribution de suite. S'adresser établissements MAU-CHAUFFE, avenue Albert-1<sup>er</sup>, à Nevers, 26.431

**EMPLOIS VACANTS**, toutes professions, France, Colonies, Etranger. RAPID PRESSE, B. P. 50, Paris (10<sup>e</sup>), 20.224

**GENS DE MAISON** On demande

**BONNE** de 25 à 35 ans. Sachant faire cuisine et ménage. Joindre références. S'adr. à M. Léonce PREVOT, bonneterie, Aix-en-Othe (Aube), 20.983

**AU BON MARCHÉ**

Nouveautés et Confections

**TARDIVON-BENDELL**

- CLAMECY -

Téléphone 60

**A Vendre**

**VIEUX JOURNAUX**

0 fr. 75 le kilogramme.

« PARIS-CENTRE » est en vente dans tous les kiosques de Nice.

**Grande Vente-Réclame**

à des prix incroyables de bon Marché

Les Jeudi 2, Vendredi 3 et Samedi 4 Juillet

**Maison A. TABARD**

**VANNERIE**

69, Rue de Nièvre, NEVERS

|   |       |
|---|-------|
| GARDES-MANGER, toile galvanisée, sacrifiés à 15.50, 14.75 | 12.75 |
| CAGES A OISEAUX, 13 fr., 11 fr. 8.50                      | 7.50  |
| CHAISES TRANSATLANTIQUES, vendues seulement               | 9.75  |
| GRAND FAUTEUIL HOLLANDAIS, osier teint et verni           | 35    |
| CHAISES PAILLEES, 21 fr., 15 fr.                          | 14    |
| CHAISES GANNEES Henri II, 35 fr., 31 fr.                  | 29    |
| CHAISES D'ENFANTS, transformables, depuis                 | 39    |
| PANIER A PECHE, 13 fr., 11 fr. 50                         | 9     |

Grand choix de Paniers à provisions, Articles de voyage, etc.

Les personnes qui désirent profiter de ces prix très avantageux, sont priées de se hâter, certains de ces articles pouvant être épuisés avant la clôture.

**ON DEMANDE REPRESENTANT**

à la commission très introduit près entrepreneurs bâtiment et industriels.

Ecrite : CHAPOULIE, 1, rue Danton, Paris.

**DELAHAYE**

10-12-15-18 CV

La vieille Marque française. Universellement réputée

**Garage de la Nièvre**

1, rue Ferdinand-Gambon, NEVERS

**Chasseurs!** par curiosité!

Voyez nos modèles sensationnels! **PRIN DE CROS** Hammerless « LE RÊVE » incomparable 550 fr.

Consortium de Fabricants d'Armes et l'ABEILLE réunis

Le meilleur matériel de France

81, Rue Turbigo République Paris Catalogue 0.50

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS**

Anciennement Maison A. JAILLETTE

**Gabriel PLAULT**

SUCCESEUR

23, rue des Merciers :: NEVERS :: 8, rue La Fayette

Samedi 4 Juillet et jours suivants

**SOLDÉS**

Rabais considérable sur tous les articles de la saison

Coupes et Coupons - Lainages - Soieries - Coton - Blanc

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

**Garagistes Automobiles**

faites réparer vos radiateurs avec le **Chemin de Nevers** - vous serez satisfaits

15, rue des Chemin de Nevers - 2-83

**LA GAINE PERSEPHONE**

BREVETÉE S.G.D.G.

VENTE EXCLUSIVE

11, Place Guy-Coquille

NEVERS

Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers

Le Gérant : JOYET DE MAUGER

**Femmes qui souffrez**

de Maladies Intérieures, Métrite, Fièvre, Hémorragies, suites de Couches, Ovarites, Tumeurs, Pertes blanches, etc.

**RÉPRENEZ COURAGE**

car il existe un remède incomparable, qui a sauvé des milliers de malheureuses condamnées à un martyre perpétuel, un remède simple et facile, uniquement composé de plantes sans aucun poison. C'est la

**JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY**

FEMMES qui SOUFFREZ, auriez-vous essayé tous les traitements sans résultat, que vous n'avez pas le droit de désespérer, et vous devez, sans plus tarder, faire une cure avec la JOUVENCE de l'Abbé SOURY.

**La JOUVENCE de l'Abbé SOURY**

c'est le salut de la femme

FEMMES qui SOUFFREZ de Règles irrégulières, accompagnées d'Exiger ce portrait de douleurs dans le ventre et les reins ; de Migraines, de Maux d'Estomac, de Constipation, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, etc. Vous qui craignez la Congestion, les Chaleurs, Vapeurs, Etourdissements et tous les accidents du RETOUR D'ÂGE, faites usage de la

**JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY**

qui vous sauvera sûrement.

La JOUVENCE de l'Abbé SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies. Le flacon 7 fr. 75.

Bien exiger le véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER en rouge

**Guérison des Maladies de l'Estomac et de l'Intestin**

On est enfin arrivé à trouver une spécialité

**La Poudre de l'Hôpital**

qui donne des résultats surprenants dans les dyspepsies, atrophies, gastrites, dilatations, gastralgies, vomissements, et tous les maux d'estomac. Cette spécialité, véritable découverte scientifique, régularise l'intestin, en aidant l'action de la nature, donc elle guérit la constipation et l'entérite ; elle chasse la bile et donne une active circulation du sang, supprimant ainsi les migraines, insomnies, vertiges, et tous les accidents du retour d'âge, dus à une mauvaise circulation du sang.

Essayez de prendre cette spécialité si connue à Paris, prescrite par des médecins spécialistes, et vous serez étonnés des résultats, car LA POUDRE DE L'HOPITAL est une spécialité vraiment scientifique, qui était utile de signaler à nos lecteurs.

**Par LA POUDRE DE L'HOPITAL**

Lecteurs vous trouverez dans toutes les bonnes pharmacies (Paris : Pharmacie Normale, 19, rue Drouot ; Pharmacie Vée, 45, faubourg Saint-Denis, etc.), le flacon de la Poudre de l'Hôpital, soit en poudre, soit en comprimés ; même composition et même prix (8.75) ; vous êtes sûr de trouver cette spécialité si connue à Paris, dans toutes les Pharmacies de la Nièvre, dont les noms suivent, ce qui prouve combien la Poudre de l'Hôpital est répandue dans notre région, ou si vous êtes éloigné d'une pharmacie, écrivez au D<sup>r</sup> du Laboratoire de la Poudre de l'Hôpital, 33, Les Aix-d'Angillon (Cher), qui vous enverra un flacon franco contre 9 fr. 50 en mandat-poste.

Nevers, Phie. Bernamont, Reuilhon, Fontmier ; Cosne, Phie. Sequin, Paillard, Cocos ; Clamecy, Phie. Pilgrain ; La Machine, Phie. Morice ; Decize, Phie. Carré ; Pouilly, Phie. Crocq ; Varzy, Phie. Suisse ; Guérisny, Phie. Boiron ; Saint-Saulge, Phie. Pillon ; Saint-Benin-d'Azay, Phie. Girard ; Lucenay-les-Aix, Phie. Fouache ; La Charité, Phie. Lechevin, Phie. Dumont ; Saint-Pierre-le-Moutier, Phie. Suisse.